

N° au catalogue 89-657-X2024004  
ISSN 2371-5014  
ISBN 978-0-660-72707-3

## Série thématique sur l'ethnicité, la langue et l'immigration

# Mesurer les caractéristiques langagières des professions grâce au Système d'information sur les professions et les compétences

par Louis Cornelissen

Date de diffusion : le 7 août 2024



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada

## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca).

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

**Courriel** à [infostats@statcan.gc.ca](mailto:infostats@statcan.gc.ca)

**Téléphone** entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- |   |                |
|---|----------------|
| • Service de renseignements statistiques                                    | 1-800-263-1136 |
| • Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants | 1-800-363-7629 |
| • Télécopieur   | 1-514-283-9350 |

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous « Contactez-nous » > « [Normes de service à la clientèle](#) ».

## Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre de l'Industrie, 2024

L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

**Une [version HTML](#) est aussi disponible.**

*This publication is also available in English.*

## Table des matières

<b>Résumé .....</b>	<b>4</b>
<b>1 Introduction.....</b>	<b>4</b>
<b>2 Sources de données .....</b>	<b>5</b>
2.1 Système d'information sur les professions et les compétences (SIPeC).....	5
2.2 Combiner le SIPeC et les données du recensement .....	6
2.3 Limites des données .....	7
<b>3 Les caractéristiques langagières des professions : présentation d'une sélection de descripteurs du SIPeC .....</b>	<b>7</b>
3.1 Activités de travail .....	8
3.2 Contextes de travail .....	10
3.3 Compétences.....	15
<b>4 Caractéristiques langagières des professions et langues de travail : un aperçu .....</b>	<b>17</b>
4.1 Le français et l'anglais.....	18
4.2 Les langues non officielles .....	23
<b>5. Synthèse et discussion des résultats .....</b>	<b>26</b>
5.1 Une série de descripteurs .....	26
5.2 Des variations selon les caractéristiques des travailleurs.....	26
5.3 Des variations dans les langues utilisées au travail .....	27
<b>Annexe 1 : Corrélations entre les descripteurs de compétences en littératie .....</b>	<b>29</b>
<b>Annexe 2 : Les rapports entre les descripteurs du SIPeC et les catégories FEER de la CNP .....</b>	<b>30</b>
<b>Bibliographie.....</b>	<b>31</b>

# Mesurer les caractéristiques langagières des professions grâce au Système d'information sur les professions et les compétences

par Louis Cornelissen

## Résumé

Ce rapport explore le potentiel analytique des renseignements sur les caractéristiques langagières des professions fournis par le [Système d'information sur les professions et les compétences](#) (SIPeC). Le SIPeC a été développé par Emploi et Développement Social Canada (EDSC) et fournit un ensemble de descripteurs des caractéristiques des professions. Le rapport cherche à qualifier le recours au langage dans l'exercice des différentes professions en s'appuyant sur une sélection de descripteurs relatifs aux activités de travail, aux contextes de travail et aux compétences requises. Ces descripteurs incluent, par exemple, le niveau de communication avec des collègues de travail requis par la profession, le niveau de travail direct avec le public, la fréquence des communications écrites, ou encore le niveau de compétences en littératie requis. Les renseignements sur les professions issus du SIPeC sont ensuite utilisés afin de jeter un éclairage nouveau sur les données du Recensement de 2021, et notamment sur l'utilisation des langues au travail.

## 1 Introduction

Statistique Canada produit des données concernant l'utilisation des langues dans diverses situations. Notamment, depuis 2001, le Recensement de la population recueille des données sur les langues utilisées au travail. Ces renseignements concernent la fréquence relative d'utilisation des différentes langues au travail : on demande aux travailleurs d'indiquer la ou les langues qu'ils utilisent régulièrement au travail, et de préciser la langue qu'ils utilisent le plus souvent. Cependant, les recensements fournissent peu de renseignements à propos du contexte dans lequel ces langues sont utilisées.

S'il existe des variations d'un emploi à l'autre dans l'utilisation de langues spécifiques au travail (l'anglais, le français, etc.), il existe aussi des variations dans la fréquence et la complexité du recours plus général au *langage* (c'est-à-dire le fait de parler, écouter les autres, lire ou écrire) dans différents contextes professionnels<sup>1</sup>. Ainsi, certains travailleurs passent leur temps à communiquer avec des collègues ou des clients, à lire ou à écrire, alors que d'autres peuvent pratiquement passer une journée entière sans avoir à parler à qui que ce soit.

En ce qui concerne les langues de travail, l'existence de variations dans les caractéristiques langagières des emplois a diverses implications. Premièrement, elle implique que les emplois ont des exigences variables en matière de compétences linguistiques. Différents emplois requièrent non seulement différents niveaux de maîtrise d'une ou de plusieurs langues, mais aussi différents niveaux de littératie, différentes habiletés langagières correspondant à différents types de tâches. Autrement dit, il existe une multidimensionnalité des habiletés langagières requises dans le cadre du travail. Disposer d'une meilleure mesure des caractéristiques langagières des emplois pourrait contribuer à éclairer les réflexions et l'élaboration de politiques concernant à la fois le développement de la littératie et l'apprentissage des langues en vue de l'insertion en emploi.

Deuxièmement, le fait que les caractéristiques langagières du travail varient d'un emploi à l'autre peut amener à reconsidérer l'interprétation qui est faite de certains indicateurs relatifs aux langues de travail, et notamment à reconsidérer comment ces derniers se rapportent à des dynamiques linguistiques plus générales. Les indicateurs habituels en matière de langues de travail (par exemple, la langue utilisée le plus souvent au travail) tendent à donner l'impression que chaque travailleur utilise ces langues de la même manière dans le cadre de son emploi. Souvent, les données sur l'utilisation des langues au travail sont interprétées comme un indicateur de l'utilisation des langues dans la sphère publique au sens large, le lieu de travail étant pensé comme un lieu d'intégration linguistique. Cependant, le degré d'utilisation effective des langues au travail peut varier considérablement d'un emploi à l'autre, et par extension d'une catégorie de travailleurs à l'autre<sup>2</sup>. Disposer d'une meilleure mesure

1. Divers travaux ont porté sur les aspects langagiers du travail. Voir par exemple Boutet (2001), Vine (2018) et Alarcón (2021).

2. Tel que suggéré par McAll (1992).

des caractéristiques langagières du travail pourrait permettre de jeter un éclairage différent sur les dynamiques linguistiques au travail et de mieux comprendre certaines tendances en la matière.

Au Canada, on dispose de très peu de données statistiques permettant de mesurer les caractéristiques langagières des emplois ou des milieux de travail. Quelques sources de données renseignent à propos des exigences linguistiques des postes, en particulier des exigences relatives à la connaissance du français et de l'anglais<sup>3</sup>. Toutefois, les renseignements concernant d'autres dimensions langagières du travail sont plus rares.

Afin de combler cette lacune, une approche possible est de partir d'une classification professionnelle standardisée et de chercher à caractériser les caractéristiques langagières de chaque catégorie professionnelle. Si une telle approche ne permet pas de mesurer directement les caractéristiques langagières de postes spécifiques, elle permet de fournir plus de contexte sur les réalités de travail habituellement associées à chaque catégorie professionnelle et ainsi d'enrichir les sources de données qui fournissent des renseignements sur la profession des personnes ou des postes<sup>4</sup>.

Afin de mesurer les caractéristiques langagières du travail, on propose d'exploiter les renseignements sur les professions fournis par le nouveau [Système d'information sur les professions et les compétences](#) (SIPeC), développé par Emploi et Développement social Canada (EDSC) et publié en 2023. Le SIPeC fournit des informations relatives aux activités de travail et aux compétences requises pour chaque catégorie professionnelle de la Classification nationale des professions. On peut combiner ces renseignements à d'autres sources de données fournissant des renseignements sur les professions des personnes (par exemple les données du recensement) afin d'enrichir ces données et de décrire la distribution des travailleurs en fonction des caractéristiques langagières habituellement associées à leur profession.

Le présent rapport a pour objectif de présenter et d'explorer le potentiel des outils analytiques fournis par le SIPeC pour l'analyse des caractéristiques langagières associées aux professions. On débute par une présentation du SIPeC et une discussion de certaines considérations relatives à son utilisation (section 2). On explore ensuite un ensemble de descripteurs des caractéristiques langagières des professions fournis par le SIPeC, en s'appuyant sur une analyse descriptive de la population de travailleurs canadiens, basée sur les données du Recensement de 2021 (section 3). On procède ensuite à une analyse des rapports entre les caractéristiques langagières des professions et les langues de travail, visant à dégager certaines grandes tendances en la matière et à identifier des pistes pour des analyses futures (section 4). Finalement, la section 5 propose une synthèse et une discussion des résultats présentés dans les sections précédentes.

## 2 Sources de données

### 2.1 Système d'information sur les professions et les compétences (SIPeC)

Le [Système d'information sur les professions et les compétences \(SIPeC\)](#), développé par Emploi et Développement social Canada (EDSC), est « une base de données qui fournit des informations détaillées sur les compétences, les habiletés, les attributs personnels, les connaissances et les intérêts requis pour travailler dans plus de 900 professions au Canada. Il informe également sur le contexte de l'environnement de travail de ces professions.<sup>5</sup> » Les profils professionnels du SIPeC sont des sous-groupes établis à partir de la Classification nationale des professions (CNP) de 2021.

Au total, le SIPeC comporte 245 « descripteurs » différents permettant de caractériser les professions<sup>6</sup>. Ceux-ci sont basés sur la [Taxonomie des compétences et des capacités](#). Un ensemble de descripteurs peuvent être utilisés pour cerner certaines caractéristiques langagières du travail. Ainsi, on dispose de descripteurs concernant les compétences en littératie habituellement requises pour chaque profession (par exemple, le niveau de compétence requis en rédaction, compréhension orale, expression orale, ou compréhension de lecture) ou encore les activités ou les contextes de travail ayant une dimension interactionnelle ou communicationnelle (par exemple, le fait d'être

3. Voir Demers (2020) et Statistique Canada (2024).

4. Une approche de ce type a été adoptée par l'équipe de Vidal-Suñé et Alarcón, en Espagne, qui se sont appuyés sur une mise en correspondance, développée par Eurostat, entre la Classification internationale type des professions (CTIP) et O\*NET. Ils proposent aussi un cadre théorique et un ensemble de méthodes pour l'analyse des caractéristiques langagières des professions. Voir Vidal-Suñé et Alarcón (2021).

5. [Système d'information sur les professions et les compétences - Canada.ca \(esdc.gc.ca\)](#)

6. Dans la version 2023 1.0 du SIPeC.

en contact avec d'autres personnes, le fait de travailler directement avec le public, ou encore la fréquence des communications écrites). Les divers descripteurs sont généralement mesurés selon des échelles. Par exemple, le descripteur « Communiquer avec les collègues de travail » (activité de travail) attribuée à chaque profession une valeur allant de « 1 – Niveau le plus bas » à « 5 – Niveau le plus élevé », les différents niveaux étant définis en termes de complexité par rapport aux tâches de travail.

Les renseignements sur les professions contenus dans le SIPeC sont basés sur les données d'O\*NET, un système américain d'information sur les professions développé par le U.S. Department of Labor, Employment and Training Administration<sup>7</sup>. Dans O\*NET, les valeurs attribuées aux descripteurs pour chaque profession sont issues d'une enquête menée annuellement auprès d'un échantillon de travailleurs représentatif d'environ 1 000 catégories professionnelles. Les travailleurs remplissent des questionnaires leur demandant généralement de situer l'emploi qu'ils occupent sur un ensemble d'échelles mesurant les différents descripteurs. Dans certains cas, il y a un recours à des évaluations par des experts pour compléter les données recueillies auprès des travailleurs.

Le SIPeC est basé sur les renseignements d'O\*NET. Il a été construit en mettant en correspondance les classifications professionnelles canadienne et américaine, puis en convertissant et en adaptant les mesures des descripteurs. Les spécificités de la Classification nationale des professions et du contexte du marché du travail canadien ont été prises en compte lors de la transposition des données d'O\*NET, notamment en s'appuyant sur un ensemble de documents de référence relatifs aux professions canadiennes. Afin de faciliter l'élaboration du SIPeC, les mesures correspondant aux divers descripteurs ont été simplifiées comparativement à leur forme originale dans O\*NET<sup>8</sup>.

Pour plus d'information sur la méthodologie du SIPeC, veuillez consulter « [Méthodologie du Système d'information sur les professions et les compétences \(SIPeC\)](#) » ([esdc.gc.ca](http://esdc.gc.ca)).

## 2.2 Combiner le SIPeC et les données du recensement

Le SIPeC fournit des renseignements sur les catégories de la CNP. Il peut donc être utilisé pour enrichir des sources de données fournissant de l'information sur les professions des personnes ou des postes.

Dans le cadre du présent rapport, on présente des statistiques basées sur les données du Recensement de 2021. Le recensement fournit des renseignements sur l'emploi principal des personnes, lequel peut être catégorisé selon les professions de la CNP et par extension selon les profils professionnels du SIPeC. Les résultats présentés ici concernent les personnes de 15 ans et plus ayant occupé un emploi lors de la semaine de référence du Recensement de 2021 (soit du 2 au 8 mai 2021), résidant dans un ménage privé au Canada. Lorsque les personnes occupent plus d'un emploi, les données portent sur l'emploi auquel les personnes avaient consacré le plus d'heures lors de la semaine de référence.

Le SIPeC fournit des renseignements sur 900 profils professionnels, soit à un niveau plus fin que les 516 groupes de base de la CNP. Puisque les données du Recensement de 2021 ne fournissent pas de renseignements sur les professions à un niveau plus détaillé que les 516 groupes de base de la CNP, certains profils du SIPeC doivent être regroupés pour correspondre au niveau de classification utilisé dans le cadre du recensement (et de la plupart des autres sources de données produites par Statistique Canada). Dans plusieurs cas, les catégories du SIPeC qui doivent être regroupées ont des valeurs différentes pour un même descripteur. Afin d'agrèger les renseignements au niveau des groupes de base de la CNP, on a choisi de faire, pour chaque descripteur, la moyenne des valeurs des différentes catégories du SIPeC contributrices<sup>9</sup>. Dans les cas où la valeur moyenne ne correspond pas à un nombre entier, on a arrondi cette valeur au nombre entier le plus près; on a arrondi à la hausse les cas où la valeur moyenne se terminait par 0,5.

7. Pour plus d'informations, consulter [O\\*NET Resource Center \(onetcenter.org\)](http://onetcenter.org) (en anglais seulement).

8. Il convient aussi de noter que les mesures des descripteurs fournies par le SIPeC correspondent toutes à des valeurs discrètes sur des échelles ordinales, alors qu'O\*NET fournit des fichiers de données comportant des valeurs continues telles qu'elles ont été directement mesurées dans le cadre de l'enquête auprès des travailleurs (incluant les moyennes et les écart-types des réponses pour chaque descripteur). Autrement dit, le SIPeC est basé sur une adaptation des résultats des enquêtes d'O\*NET, mais les exigences associées à la transposition et à l'adaptation des données au contexte canadien font en sorte que le SIPeC tend à s'abstraire un peu plus vis-à-vis de cette base empirique.

9. Faute d'information statistique au niveau des catégories du SIPeC, il n'était pas possible de faire une moyenne pondérée, où les différentes catégories du SIPeC auraient obtenu un poids différent en fonction du nombre de gens qu'elles regroupent. Il a fallu opter pour une moyenne simple.

Par exemple, la catégorie « Biologistes et personnel scientifique assimilé » correspond à un groupe de base de la CNP. Toutefois, dans le SIPeC, elle est divisée en deux profils distincts : « Biologistes » et « Microbiologistes et biologistes cellulaires et moléculaires ». Pour le descripteur « Communiquer avec des gens de l'extérieur de l'organisation » (activités de travail), le premier profil est classé comme correspondant à un niveau élevé (valeur de 4 sur l'échelle correspondant à ce descripteur), alors que le second correspond à un niveau modéré (3). Pour agréger ces deux profils, on a fait la moyenne des deux valeurs pour ce descripteur (3,5), puis on a arrondi au nombre entier le plus près (4). Au final, on considère donc que la catégorie professionnelle des biologistes et du personnel scientifique assimilé correspond à un niveau élevé (4) de communications avec des gens de l'extérieur de l'organisation.

## 2.3 Limites des données

Les renseignements fournis par le SIPeC permettent d'enrichir les données sur les professions et ouvrent de nouvelles pistes de recherche. Toutefois, ils comportent certaines limites.

D'abord, les renseignements du SIPeC se rapportent aux professions, et non pas aux postes ou travailleurs particuliers. Les catégories professionnelles regroupent un ensemble de situations de travail dont les caractéristiques réelles peuvent être hétérogènes. Les différents descripteurs du SIPeC constituent autant de façons de regrouper les professions de la CNP, et ainsi de décrire un ensemble de données. Toutefois, ils concernent des professions, et ne fournissent pas de renseignements supplémentaires au niveau des postes ou des travailleurs individuels. Le classement de ces postes et travailleurs en catégories professionnelles est fait de façon préalable et indépendante et ne fait pas appel aux renseignements fournis par le SIPeC.

Ensuite, comme mentionné plus haut, les renseignements fournis par le SIPeC proviennent d'une mise en correspondance avec O\*NET, un système américain d'information sur les professions. La valeur particulière d'O\*NET provient de son caractère empirique, c'est-à-dire du fait que sa description des différentes professions est basée sur une enquête réalisée auprès d'un échantillon de travailleurs. Cependant, ces données sont recueillies aux États-Unis. Si l'on peut postuler qu'il existe généralement une bonne correspondance entre les réalités professionnelles américaines et canadiennes, certaines distorsions peuvent être produites par le fait de devoir transposer des informations d'une nomenclature professionnelle à une autre, les catégories de chacune ne correspondant pas toujours.

Finalement, comme expliqué dans la section précédente, le SIPeC concerne des catégories professionnelles qui sont plus granulaires que les groupes de base de la CNP généralement utilisés à des fins statistiques. Cela exige d'agréger les informations de certains profils du SIPeC, ce qui peut exiger d'amalgamer des professions ayant des caractéristiques un peu distinctes. Cette limite fait écho aux limites déjà mentionnées liées au fait que les renseignements du SIPeC concernent des catégories professionnelles plutôt que des postes ou travailleurs.

Pour ces différentes raisons, les renseignements tirés du SIPeC doivent être considérés comme des indices généraux des caractéristiques des professions, permettant de regrouper différemment les professions et de révéler certaines grandes tendances, plutôt que comme des mesures précises des caractéristiques des emplois.

## 3 Les caractéristiques langagières des professions : présentation d'une sélection de descripteurs du SIPeC

Le SIPeC fournit un ensemble assez étendu de descripteurs pouvant être utilisés pour caractériser les caractéristiques langagières des professions. On retient et présente ici une sélection de trois types de descripteurs : les activités de travail (section 3.1), les contextes de travail (section 3.2), et les compétences (section 3.3). Cette sélection ne se prétend pas exhaustive, le SIPeC pouvant comporter d'autres descripteurs potentiellement pertinents pour l'étude des caractéristiques langagières des professions.

## 3.1 Activités de travail

### 3.1.1 Présentation des descripteurs

Parmi les différents descripteurs du SIPEC relatifs aux activités de travail, on retient les suivants :

- Communiquer avec les collègues de travail<sup>10</sup>
  - ▶ Partager ou fournir des informations ou des conseils à la direction, aux superviseurs, aux collègues et aux subalternes sur des sujets liés au travail.
- Communiquer avec des gens de l'extérieur de l'organisation
  - ▶ Partager ou échanger de l'information avec des personnes externes à l'organisation et représenter celle-ci auprès des clients, du public, des gouvernements ou d'autres sources externes.
- Exécuter des tâches pour le public ou travailler directement avec lui
  - ▶ Travailler ou interagir directement avec le public ou se produire devant un public.

Dans le SIPEC, chacun de ces descripteurs est évalué selon une échelle de 5 niveaux, allant de « 1 - Niveau le plus bas » à « 5 - Niveau le plus élevé », et ce, pour tous les profils professionnels. La notion de « niveau » fait ici référence à la fois au niveau de complexité et à l'étendue des activités de travail concernées.

Les niveaux associés à certaines professions sont présentés dans le tableau 1, afin d'illustrer l'évaluation faite pour les différents descripteurs. Différents profils se déclinent. Certaines professions (cuisiniers/cuisinières, plombiers/plombières, manœuvres dans la transformation des aliments et des boissons) impliquent un niveau bas ou très bas pour chacun des types d'activités, alors que d'autres (policiers/policières, juges) impliquent plutôt des niveaux élevés ou très élevés dans chaque cas. Pour d'autres professions, les niveaux varient selon le type d'activités : les professionnels/professionnelles en ressources humaines et les ingénieurs/ingénieures et concepteurs/conceptrices en logiciels sont caractérisés par un niveau élevé de communication avec des collègues de travail, mais aussi par le niveau le plus bas en ce qui a trait au fait de travailler avec le public; les journalistes présentent le niveau le plus élevé de communications avec des gens de l'extérieur de leur organisation, mais un niveau modéré de communications avec des collègues ou d'exécution de tâches pour le public.

**Tableau 1**  
**Valeurs associées à certains descripteurs des activités de travail du SIPEC, professions sélectionnées**

Professions	Activités de travail		
	Communiquer avec les collègues de travail	Communiquer avec des gens de l'extérieur de l'organisation	Exécuter des tâches pour le public ou travailler directement avec lui
Professionnels/professionnelles en ressources humaines	4	3	1
Adjoints administratifs/adjointes administratives	3	2	3
Biologistes et personnel scientifique assimilé	4	4	2
Ingénieurs/ingénieures et concepteurs/conceptrices en logiciel	4	2	1
Aides-infirmiers/aides-infirmières, aides-soignants/aides-soignantes et préposés/préposées aux bénéficiaires	2	2	2
Juges	5	4	5
Enseignants/enseignantes au niveau secondaire	4	2	3
Policiers/policières (sauf cadres supérieurs)	4	4	4
Journalistes	3	5	3
Cuisiniers/cuisinières	2	1	2
Plombiers/plombières	2	2	2
Conducteurs/conductrices de camions de transport	2	3	2
Manœuvres dans la transformation des aliments et des boissons	1	1	1

**Note :** 1 - Niveau le plus bas ; 2 - Niveau bas ; 3 - Niveau modéré ; 4 - Niveau élevé ; 5 - Niveau le plus élevé.

**Source :** Adapté du Système d'information sur les professions et les compétences (SIPEC).

10. Les libellés et définitions des descripteurs sont tirés du SIPEC.

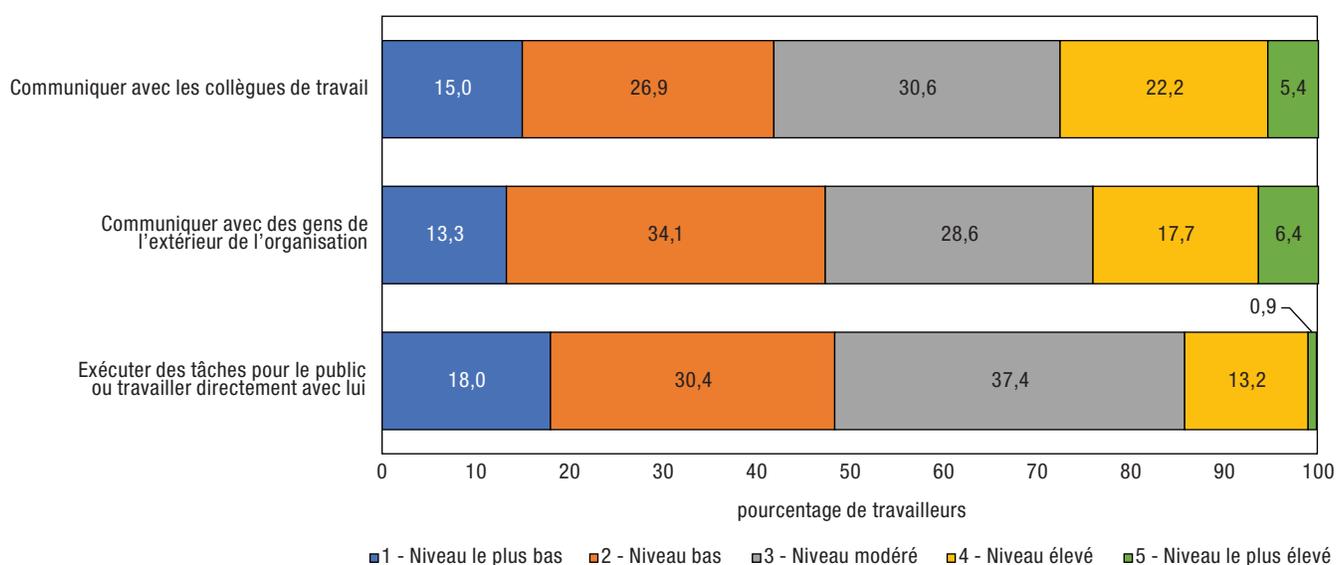
### 3.1.2 Distribution des travailleurs selon les descripteurs d'activités de travail

Les descripteurs du SIPEC peuvent être utilisés pour enrichir les données sur la profession des personnes occupant un emploi tirées du Recensement de 2021 (voir section 2.2).

En 2021 au Canada, 27,6 % des travailleurs exerçaient une profession impliquant un niveau élevé ou très élevé de communications avec des collègues, alors que 41,9 % pratiquaient une profession impliquant un niveau bas ou très bas (graphique 1). Comparativement, une proportion un peu plus grande des travailleurs (47,4 %) occupaient des professions classées comme ayant des niveaux bas ou très bas en ce qui concerne les communications avec des gens de l'extérieur de l'organisation. En ce qui concerne le fait d'exécuter des tâches pour le public ou de travailler directement avec lui, on note que seulement 0,9 % des travailleurs canadiens se retrouvaient dans l'une des 14 professions considérées comme correspondant au niveau le plus élevé de ce type d'activité<sup>11</sup>.

#### Graphique 1

#### Distribution des travailleurs selon le niveau de certaines activités de travail exigé par leur profession, Canada, 2021



Sources : Système d'information sur les professions et les compétences (SIPEC) et Recensement de 2021.

Il existe certaines variations dans la distribution des travailleurs en fonction de leurs caractéristiques sociodémographiques (graphique 2). Ainsi, la proportion de personnes exerçant une profession impliquant un niveau élevé ou très élevé d'exécution de tâches pour le public était plus élevée chez les femmes (19 %) que chez les hommes (10 %). Elle tendait aussi à être plus élevée parmi les personnes ayant un plus haut niveau de scolarité (27 % parmi les détenteurs d'un diplôme universitaire de cycle supérieur), ainsi que parmi les personnes qui travaillaient dans le secteur des services d'enseignement, de la santé et de l'assistance sociale (33 %).

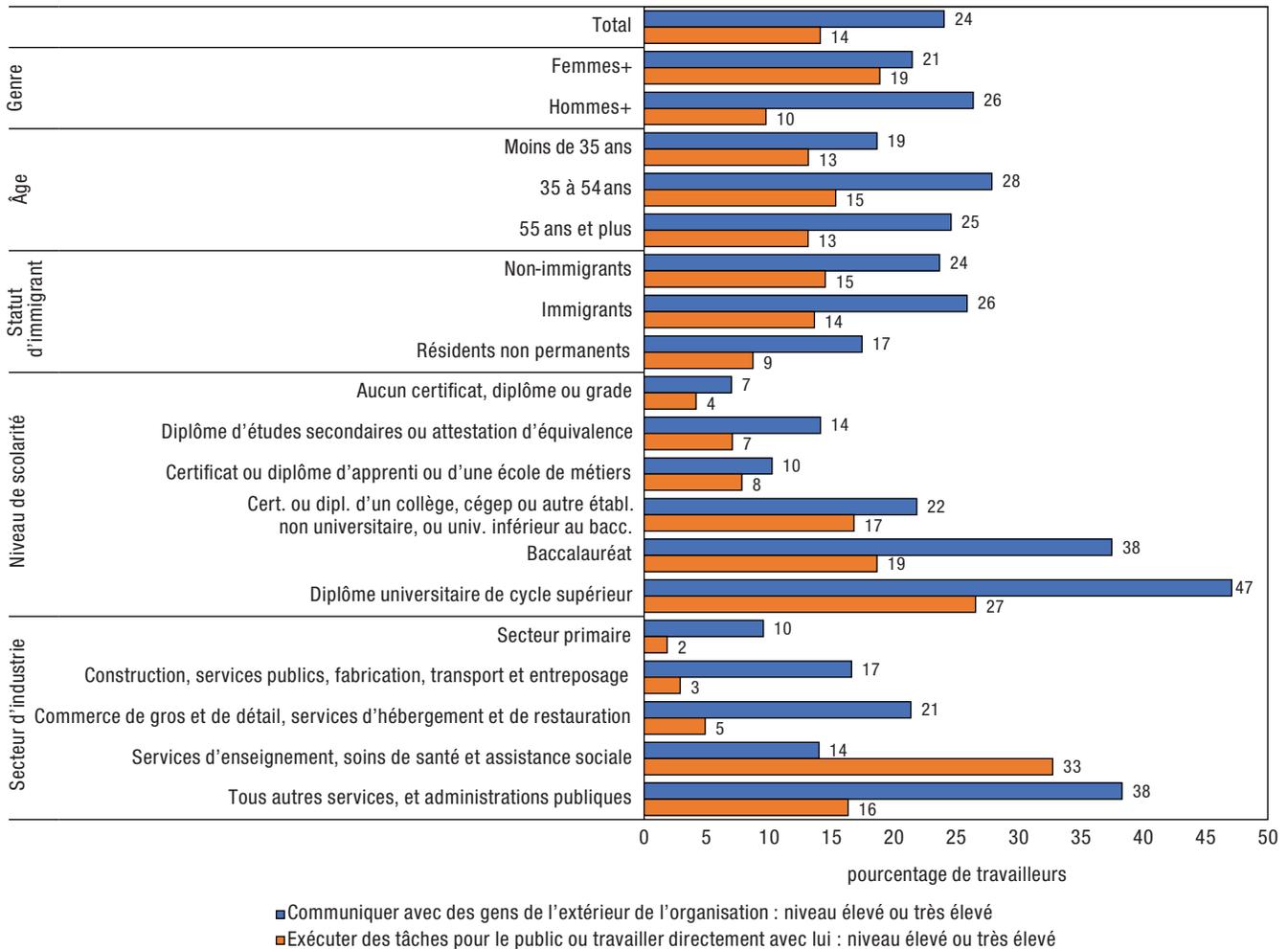
On note également une corrélation entre le fait d'avoir atteint un plus haut niveau de scolarité et le fait d'exercer une profession exigeant des niveaux plus élevés de communication avec des gens de l'extérieur de l'organisation<sup>12</sup>. Les diplômés universitaires se distinguent assez nettement des autres travailleurs. Par exemple, le fait d'exercer une profession impliquant un niveau élevé de communications avec des gens de l'extérieur de l'organisation était plus fréquent chez les travailleurs détenant un baccalauréat (38 %) ou un diplôme universitaire de cycle supérieur (47 %), que chez ceux ne détenant aucun diplôme (7 %), un diplôme d'études secondaires (14 %) ou un diplôme d'apprenti ou d'une école de métiers (10 %).

11. Ces professions incluent par exemple les juges, les dentistes, les annonceurs/annonceuses et autres communicateurs/communicatrices, et les agents/agentes de services frontaliers, des douanes et de l'immigration.

12. Les tendances concernant les niveaux de communication avec des collègues de travail, qui ne sont pas présentées ici, tendent à être comparables à celles concernant la communication avec des personnes de l'extérieur de l'organisation.

## Graphique 2

### Proportion de travailleurs exerçant une profession associée à un niveau élevé ou très élevé de certaines activités de travail, selon certaines caractéristiques sociodémographiques, Canada, 2021



**Note :** Genre – Étant donné que la taille de la population non binaire est petite, il est parfois nécessaire d'agréger les données dans une variable sur le genre à deux catégories pour protéger la confidentialité des réponses fournies. Dans ces cas, les personnes dans la catégorie « personnes non binaires » sont réparties dans les deux autres catégories de genre et sont désignées par le signe +.

**Sources :** Système d'information sur les professions et les compétences (SIPeC) et Recensement de 2021.

## 3.2 Contextes de travail

### 3.2.1 Présentation des descripteurs

Le deuxième type de descripteurs concerne les contextes de travail. Les contextes sélectionnés sont axés sur les interactions ou les communications professionnelles et sont mesurés en fonction de leur fréquence ou de leur importance :

- Être en contact avec d'autres personnes (fréquence)
  - ▶ L'emploi requiert de communiquer avec d'autres personnes (face-à-face, par téléphone, etc.) dans l'exécution des tâches.
- Travail en équipe ou en groupe (fréquence et importance)
  - ▶ L'emploi requiert de travailler avec les autres en groupe ou en équipe.
- Discussions en personne (fréquence)
  - ▶ L'emploi requiert de discuter en personne avec des individus ou groupes.

- Communications écrites (fréquence)
  - ▶ L'emploi requiert de produire des communications écrites de nature créative ou administrative.
- Utilisation de messagerie électronique (fréquence)
  - ▶ L'emploi requiert d'utiliser d'un appareil de communication électronique pour envoyer et recevoir des messages.
- Utilisation du téléphone (fréquence)
  - ▶ L'emploi requiert de communiquer avec d'autres personnes en utilisant un téléphone ou des radios portatives.
- Parler en public (fréquence)
  - ▶ L'emploi requiert de prononcer des discours devant un public (un minimum de cinq personnes).
- Traiter avec des clients de l'externe (importance)
  - ▶ L'emploi requiert de travailler avec des membres extérieurs à l'organisation, notamment des clients et le public.
- Coordonner ou diriger d'autres personnes (importance)
  - ▶ L'emploi requiert de guider ou d'orienter les collègues ou les subordonnés dans l'accomplissement des activités professionnelles.

Les notions de fréquence ou d'importance doivent être interprétées spécifiquement en lien avec les exigences des tâches de travail. Par exemple, dans le SIPEC, le descripteur relatif à la fréquence des discussions en personne fait référence spécifiquement aux discussions qui relèvent des tâches des travailleurs, et non pas, par exemple, aux discussions entre collègues lors de la pause.

Le tableau 2 présente les valeurs associées aux différents descripteurs relatifs à la fréquence des contextes de travail, pour certaines professions.

**Tableau 2**  
**Valeurs associées à certains descripteurs des contextes de travail du SIPEC, professions sélectionnées**

Professions	Contextes de travail						
	Être en contact avec d'autres personnes	Discussions en personne	Travail en équipe ou en groupe	Utilisation du téléphone	Utilisation de messagerie électronique	Communications écrites	Parler en public
Professionnels/professionnelles en ressources humaines	4	3	4	4	4	3	1
Adjoints administratifs/adjointes administratives	4	4	3	4	4	3	1
Biologistes et personnel scientifique assimilé	4	3	4	4	4	3	2
Ingénieurs/ingénieures et concepteurs/conceptrices en logiciel	4	3	4	3	4	3	1
Aides-infirmiers/aides-infirmières, aides-soignants/aides-soignantes et préposés/préposées aux bénéficiaires	5	4	4	3	3	2	1
Juges	4	4	4	4	4	4	4
Enseignants/enseignantes au niveau secondaire	5	4	2	3	4	3	5
Policiers/policières (sauf cadres supérieurs)	3	4	4	4	4	4	2
Journalistes	4	4	4	5	5	5	3
Cuisiniers/cuisinières	5	4	5	2	1	1	1
Plombiers/plombières	4	3	2	4	3	1	1
Conducteurs/conductrices de camions de transport	4	2	1	3	1	1	1
Mancœuvres dans la transformation des aliments et des boissons	4	4	4	1	1	1	1

**Note :** 1 - Une fois par an ou plus, mais pas tous les mois ; 2 - Une fois par mois ou plus, mais pas toutes les semaines ; 3 - Une fois par semaine ou plus, mais pas tous les jours ; 4 - Tous les jours, plusieurs fois par jour ; 5 - Chaque jour, presque continuellement.

**Source :** Adapté du Système d'information sur les professions et les compétences (SIPEC).

Toutes les professions sélectionnées exigeaient d'être en contact avec d'autres personnes au moins une fois par semaine, et exigeaient de discuter avec d'autres personnes au moins une fois par mois. Des professions comme les aides-infirmiers/aides-infirmières, aides-soignants/aides-soignantes et préposés/préposées aux bénéficiaires, les enseignants/enseignantes au niveau secondaire ainsi que les cuisiniers/cuisinières étaient classées comme exigeant d'être en contact avec d'autres personnes de façon presque continue.

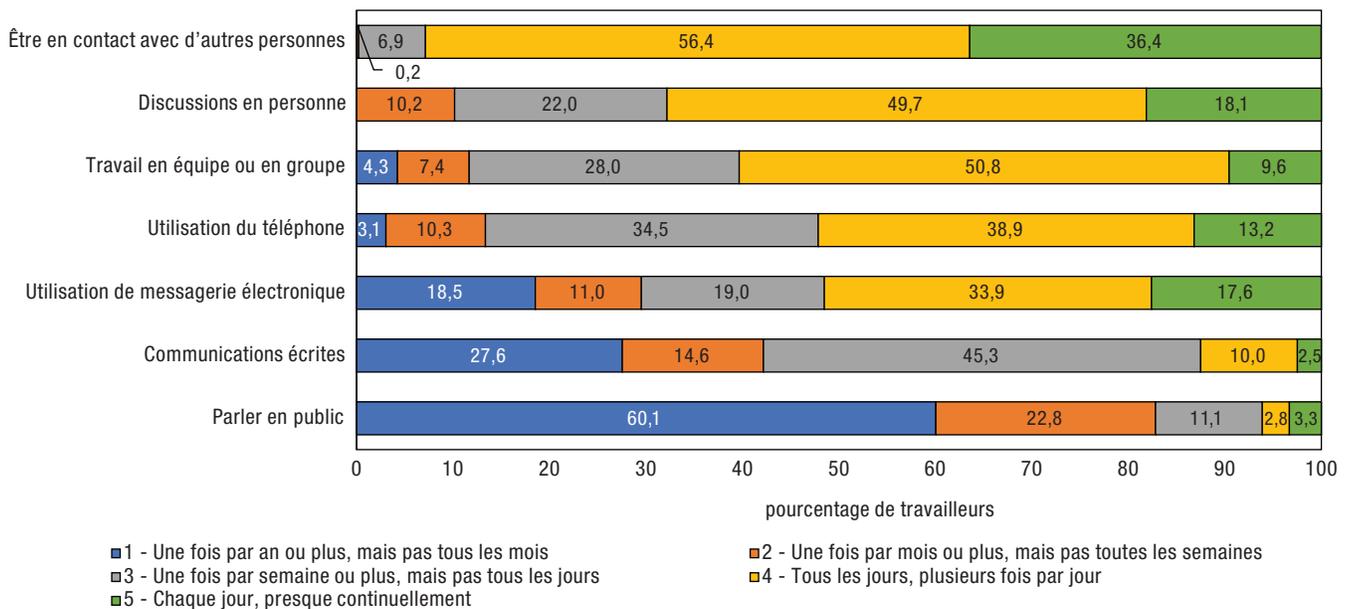
Dans le cas des autres descripteurs, on retrouvait des professions dans l'ensemble des catégories des échelles de fréquence. Ainsi, les cuisiniers/cuisinières sont classés comme travaillant en équipe ou en groupe chaque jour presque continuellement, alors que c'est le cas une fois par an ou plus, mais pas tous les mois pour les conducteurs/conductrices de camions de transport. Les enseignants/enseignantes au niveau secondaire sont la seule profession dans la sélection à être classée comme exigeant de parler en public tous les jours presque continuellement, alors que les journalistes se distinguent par une utilisation quotidienne, presque continue, du téléphone, de la messagerie électronique et des communications écrites.

### 3.2.2 Distribution des travailleurs selon les descripteurs de contextes de travail

Au Canada en 2021, une forte proportion de travailleurs devaient être en contact avec d'autres personnes (92,9 % des travailleurs exerçaient une profession exigeant des contacts quotidiens), avoir des discussions en personne (67,8 % sur une base quotidienne) et travailler en équipe ou en groupe (60,3 % sur une base quotidienne) (graphique 3). À l'inverse, une petite proportion de travailleurs devait parler en public (6,1 %) et avoir des communications écrites (12,5 %) au quotidien.

**Graphique 3**

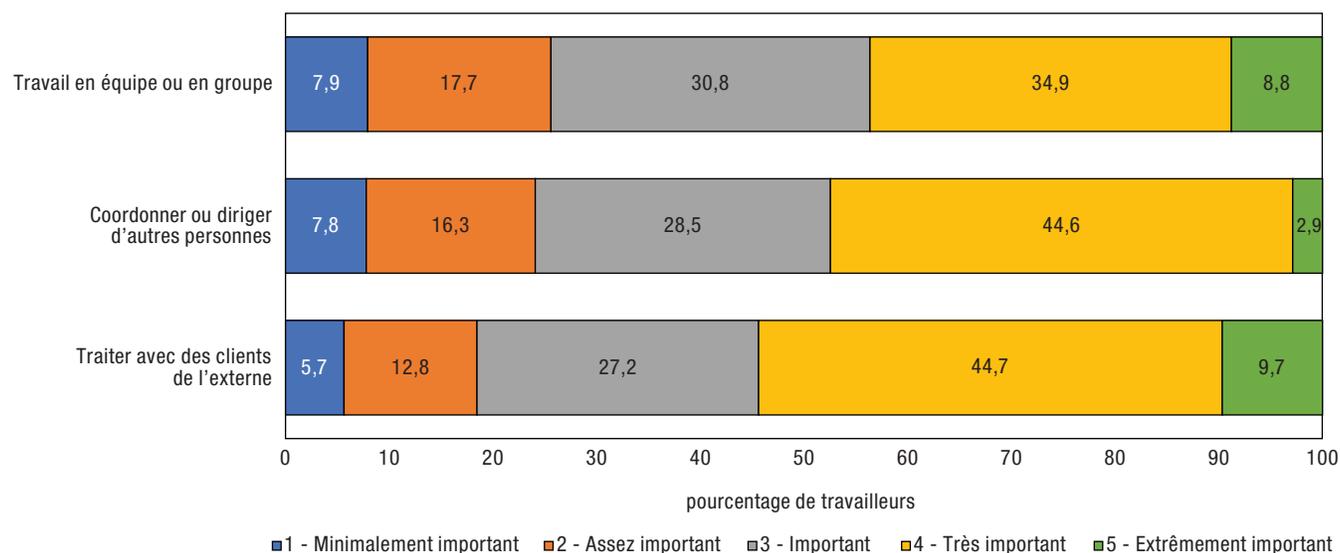
**Distribution des travailleurs selon la fréquence de certains contextes de travail exigée par leur profession, Canada, 2021**



Sources : Système d'information sur les professions et les compétences (SIPeC) et Recensement de 2021.

Au-delà des descripteurs concernant la fréquence de certains contextes de travail, on dispose aussi de descripteurs concernant leur importance. Ainsi, en 2021 au Canada, 43,6 % des travailleurs exerçaient une profession dans le cadre de laquelle le fait de travailler en équipe ou en groupe était très ou extrêmement important, 47,5 % une profession pour laquelle il était très ou extrêmement important de coordonner ou diriger d'autres personnes, et 54,4 % une profession pour laquelle il était très ou extrêmement important de traiter avec des clients de l'externe (graphique 4). Ces différents descripteurs permettent d'offrir plus de contexte à propos des types d'interlocuteurs avec lesquels les travailleurs interagissent dans le cadre de leur travail (collègues, subordonnés ou clients).

**Graphique 4**  
**Distribution des travailleurs selon l'importance de certains contextes de travail dans l'exercice de leur profession, Canada, 2021**

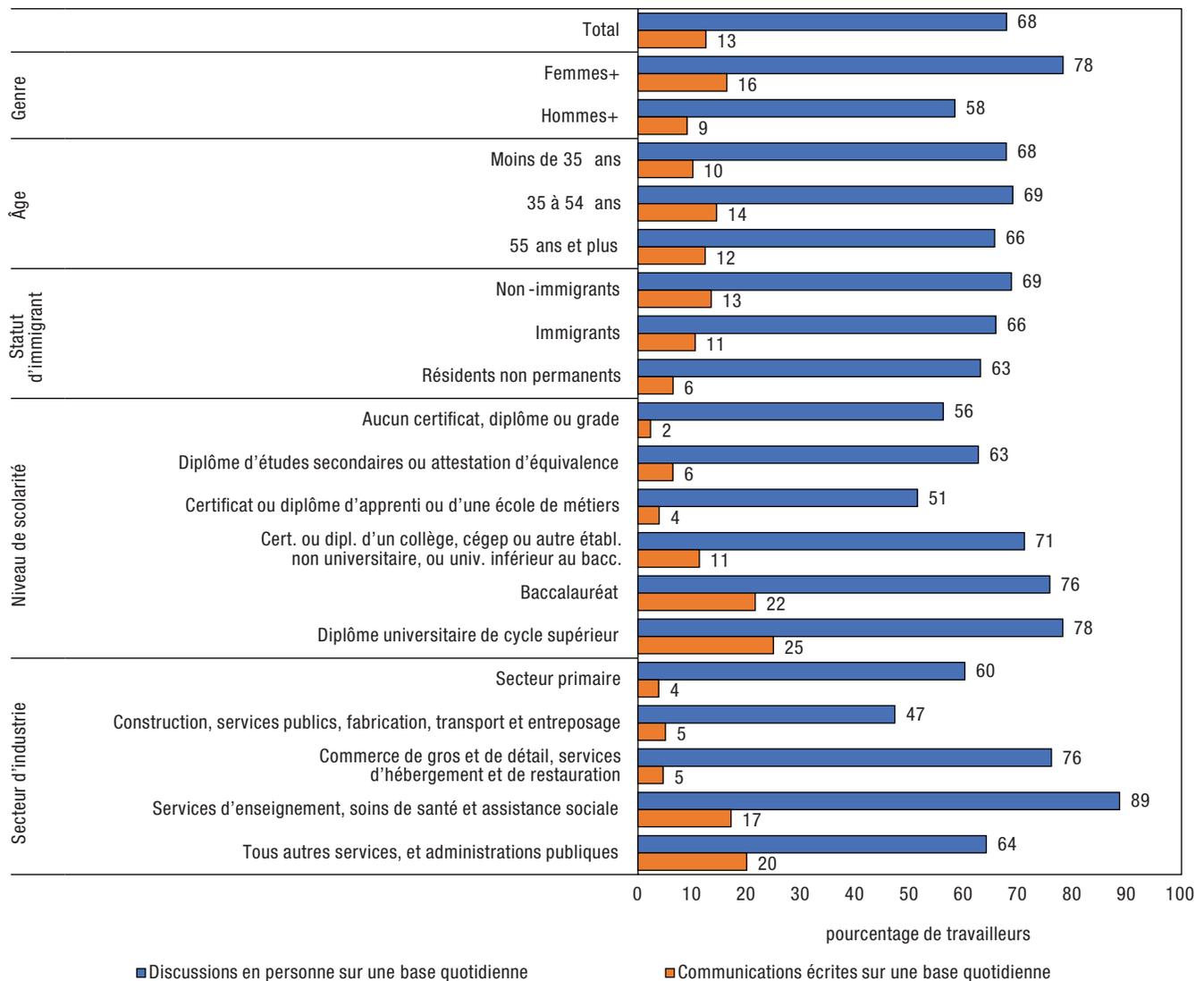


Sources : Système d'information sur les professions et les compétences (SIPeC) et Recensement de 2021.

Tout comme on a pu l'observer pour les activités de travail, il existe certaines variations dans la distribution des travailleurs en fonction de certaines caractéristiques sociodémographiques (graphique 5). Ainsi, les femmes étaient plus susceptibles que les hommes d'exercer une profession exigeant des discussions en personne sur une base quotidienne (78 % chez les femmes comparativement 58 % chez les hommes) ou nécessitant des communications écrites sur une base quotidienne (16 % comparativement à 9 %).

**Graphique 5**

**Proportion de travailleurs exerçant une profession exigeant des discussions en personne ou des communications écrites sur une base quotidienne, selon certaines caractéristiques sociodémographiques, Canada, 2021**



**Note :** Genre – Étant donné que la taille de la population non binaire est petite, il est parfois nécessaire d'agréger les données dans une variable sur le genre à deux catégories pour protéger la confidentialité des réponses fournies. Dans ces cas, les personnes dans la catégorie « personnes non binaires » sont réparties dans les deux autres catégories de genre et sont désignées par le signe +.

**Sources :** Système d'information sur les professions et les compétences (SIPeC) et Recensement de 2021.

C'est dans les secteurs des services d'enseignement, des soins de santé et de l'assistance sociale (89 %) et du commerce de gros et de détail, de l'hébergement et de la restauration (76 %) que les proportions de personnes qui exerçaient une profession exigeant des discussions en personne sur une base quotidienne étaient les plus élevées. Dans le cas des services d'enseignement et de santé, une proportion élevée de personnes exerçaient une profession nécessitant des communications écrites sur une base quotidienne (17 %), alors que ce n'était pas le cas dans le secteur du commerce de gros et de détail, de l'hébergement et de la restauration (5 %).

### 3.3 Compétences

#### 3.3.1 Présentation des descripteurs

Le troisième type de descripteurs précise les niveaux de diverses compétences habituellement requis pour occuper une profession. Certains concernent des compétences en littératie. On retient les descripteurs suivants, qui permettent de couvrir à la fois la compréhension passive du langage et sa production active, et à la fois l'oral et l'écrit :

- Communication verbale : compréhension orale
  - ▶ La capacité d'écouter et de comprendre des informations et des idées présentées par des mots et des phrases.
- Communication verbale : expression orale
  - ▶ La capacité de parler aux autres pour transmettre de l'information efficacement.
- Compréhension de lecture
  - ▶ La capacité de comprendre des informations écrites présentées sous forme de mots, de phrases, de paragraphes, de symboles et d'images dans des documents liés au travail.
- Rédaction
  - ▶ La capacité de communiquer par écrit en utilisant des mots, des phrases, des paragraphes, des symboles et des images adaptés aux besoins du public.

Comme pour les autres descripteurs examinés jusqu'à maintenant, les professions sont classées au regard de ces différentes compétences sur des échelles de 5 niveaux. Les mesures pour chacune des quatre compétences en littératie sélectionnées sont fortement corrélées (voir l'annexe 1). Pour une même profession, elles ne varient jamais de plus d'un niveau, et dans la moitié des cas elles sont identiques pour toutes les compétences. Un regard sur les classements attribués à une sélection de professions permet de constater cette relative uniformité dans les niveaux associés aux différentes compétences (tableau 3).

Pour cette raison, afin de faciliter l'utilisation de ces indicateurs et la présentation des données, on a jugé approprié de calculer une valeur moyenne des compétences en littératie pour chaque profession (arrondie à l'unité près). Sachant que les niveaux associés à chacune des quatre compétences spécifiques sont fortement corrélés (et même qu'ils sont la plupart du temps identiques les uns aux autres), cette valeur moyenne peut être interprétée comme correspondant au niveau général de compétences en littératie requis dans le cadre d'une profession.

**Tableau 3**  
**Valeurs associées à certains descripteurs de compétences du SIPEC, professions sélectionnées**

Professions	Compétences				Niveau général de compétences en littératie
	Compréhension orale	Expression orale	Compréhension de lecture	Rédaction	
Professionnels/professionnelles en ressources humaines	4	4	4	3	4
Adjoint administratifs/adjointes administratives	2	2	2	3	2
Biologistes et personnel scientifique assimilé	5	5	5	5	5
Ingénieurs/ingénieures et concepteurs/conceptrices en logiciel	4	4	4	3	4
Aides-infirmiers/aides-infirmières, aides-soignants/aides-soignantes et préposés/préposées aux bénéficiaires	2	2	2	2	2
Juges	5	5	5	5	5
Enseignants/enseignantes au niveau secondaire	3	4	3	3	3
Policiers/policières (sauf cadres supérieurs)	3	3	3	3	3
Journalistes	4	4	3	4	4
Cuisiniers/cuisinières	2	2	2	1	2
Plombiers/plombières	2	2	2	2	2
Conducteurs/conductrices de camions de transport	1	2	2	2	1
Manœuvres dans la transformation des aliments et des boissons	1	1	1	1	1

**Note :** 1 - Niveau le plus bas ; 2 - Niveau bas ; 3 - Niveau modéré ; 4 - Niveau élevé ; 5 - Niveau le plus élevé

**Source :** Adapté du Système d'information sur les professions et les compétences (SIPEC).

### 3.3.2 Distribution des travailleurs selon les descripteurs de compétences

Au Canada en 2021, 22,8 % des travailleurs exerçaient une profession qui exigeait un niveau général de compétences en littératie élevé ou très élevé, alors que 46,1 % exerçaient une profession qui exigeait un niveau bas ou très bas (tableau 4). Ces proportions ne variaient que légèrement lorsqu'on s'intéressait à des compétences spécifiques (compréhension orale, expression orale, etc.).

**Tableau 4**

#### Distribution des travailleurs selon les niveaux de certaines compétences requis par leur profession, Canada, 2021

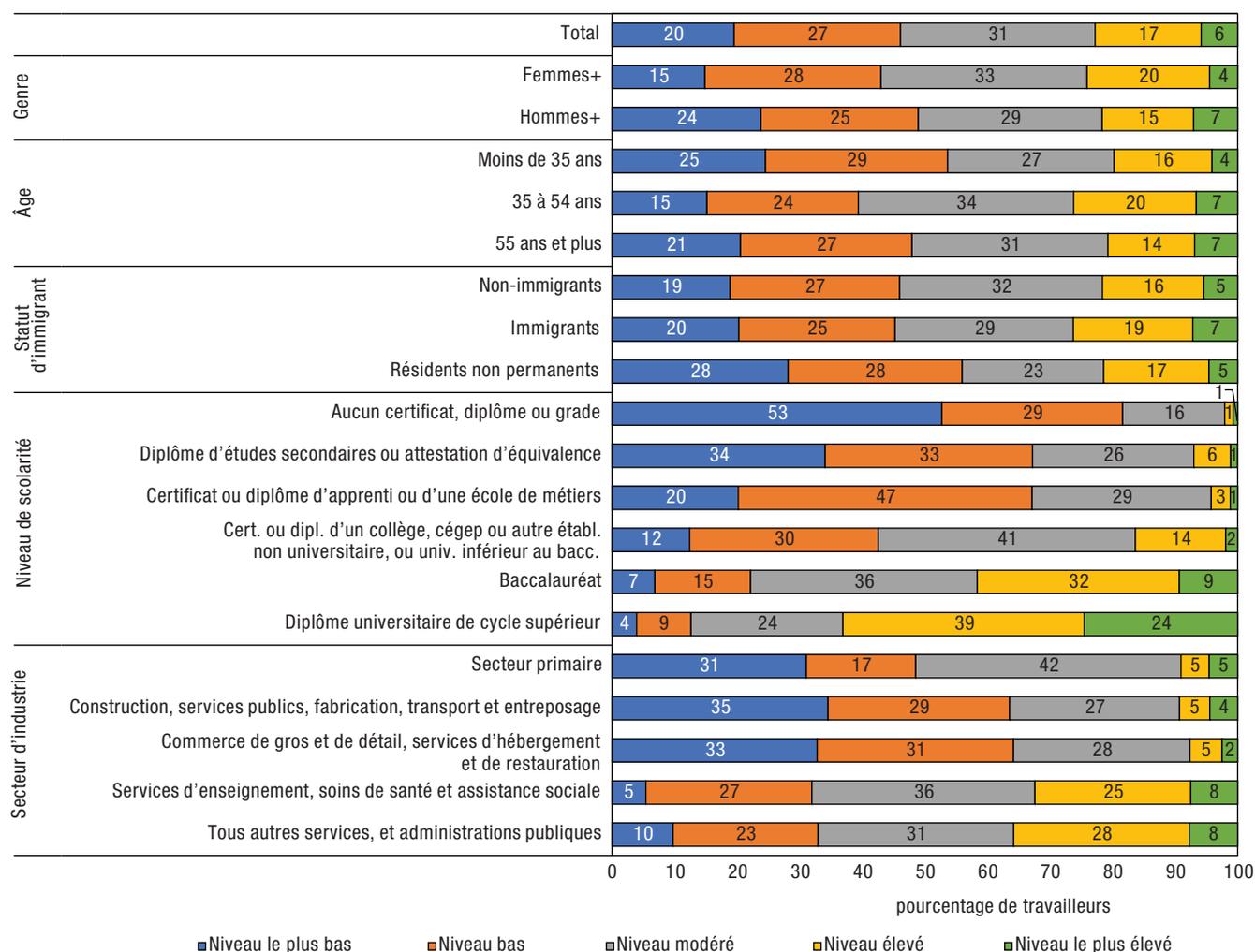
Niveaux	Compétences				Niveau général de compétences en littératie
	Compréhension orale	Expression orale	Compréhension de lecture	Rédaction	
	pourcentage				
Niveau le plus bas	19,2	20,2	23,1	20,4	19,5
Niveau bas	27,6	27,2	23,7	28,8	26,6
Niveau modéré	30,2	29,7	33,5	30,4	31,1
Niveau élevé	17,9	17,0	13,2	16,3	17,0
Niveau le plus élevé	5,1	5,8	6,4	4,1	5,8
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Sources : Système d'information sur les professions et les compétences (SIPeC) et Recensement de 2021.

Les hommes (24 %) étaient plus susceptibles que les femmes (15 %) d'exercer une profession requérant un niveau général de compétences en littératie très bas, mais aussi — bien que dans une moindre mesure — d'exercer une profession requérant un niveau très élevé (7,0 % contre 4,5 %) (graphique 6). Les résidents non permanents étaient surreprésentés au sein des professions requérant des niveaux de compétences en littératie plus bas, tout comme les travailleurs ayant moins de 35 ans.

On note par ailleurs une nette corrélation entre le niveau de scolarité des travailleurs et le niveau de compétences en littératie associé à la profession exercée. Ainsi, 82 % des travailleurs n'ayant pas terminé des études secondaires exerçaient une profession exigeant un niveau général de compétences en littératie bas ou très bas, alors que 85 % de ceux ayant obtenu un doctorat ou un diplôme en médecine exerçaient une profession exigeant un niveau de compétences en littératie élevé ou très élevé. Près des deux tiers des personnes exerçant une profession exigeant un niveau très bas de compétences en littératie (65 %) avaient obtenu au plus un diplôme d'études secondaires. Parmi celles exerçant une profession exigeant un niveau de compétences très élevé, la moitié (50 %) avaient obtenu un diplôme universitaire de cycle supérieur.

Ce sont dans les secteurs des services d'enseignement, de la santé et de l'assistance sociale ainsi que dans les autres services privés et les administrations publiques — secteurs où les niveaux de scolarité sont généralement plus élevés — que l'on trouvait les plus grandes proportions de travailleurs exerçant des professions qui exigent des niveaux de compétences en littératie élevés ou très élevés.

**Graphique 6****Distribution des travailleurs selon le niveau général de compétences en littératie requis par leur profession, selon certaines caractéristiques sociodémographiques, Canada, 2021**

**Note :** Genre – Étant donné que la taille de la population non binaire est petite, il est parfois nécessaire d'agrèger les données dans une variable sur le genre à deux catégories pour protéger la confidentialité des réponses fournies. Dans ces cas, les personnes dans la catégorie « personnes non binaires » sont réparties dans les deux autres catégories de genre et sont désignées par le signe +.

**Sources :** Système d'information sur les professions et les compétences (SIPeC) et Recensement de 2021.

Les descripteurs des compétences en littératie du SIPeC recoupent parfois fortement les catégories de formation, étude, expérience et responsabilités (FEER) de la CNP (annexe 2).

## 4 Caractéristiques langagières des professions et langues de travail : un aperçu

Les descripteurs des caractéristiques langagières des professions tirés du SIPeC peuvent être utilisés pour jeter un éclairage nouveau sur les données du recensement concernant les langues utilisées au travail. Il faut rappeler que, contrairement aux renseignements tirés du SIPeC qui concernent les professions, les données du recensement sur les langues utilisées au travail concernent directement les individus et leurs emplois particuliers. Dans le cadre du Recensement de 2021, on demandait aux répondants d'indiquer les langues qu'ils utilisaient régulièrement au travail puis, s'ils avaient indiqué plus d'une langue à cette première question, laquelle ou lesquelles de ces langues ils utilisaient le plus souvent au travail<sup>13</sup>.

13. Pour un survol de l'utilisation des langues au travail au Canada en 2021, consulter Cornelissen (2022).

On examine dans cette section les données relatives à l'usage du français et de l'anglais dans certaines régions où ces deux langues sont largement utilisées au travail (Montréal, Ottawa–Gatineau et le Nouveau-Brunswick), puis à l'usage de langues autres que le français ou l'anglais.

## 4.1 Le français et l'anglais

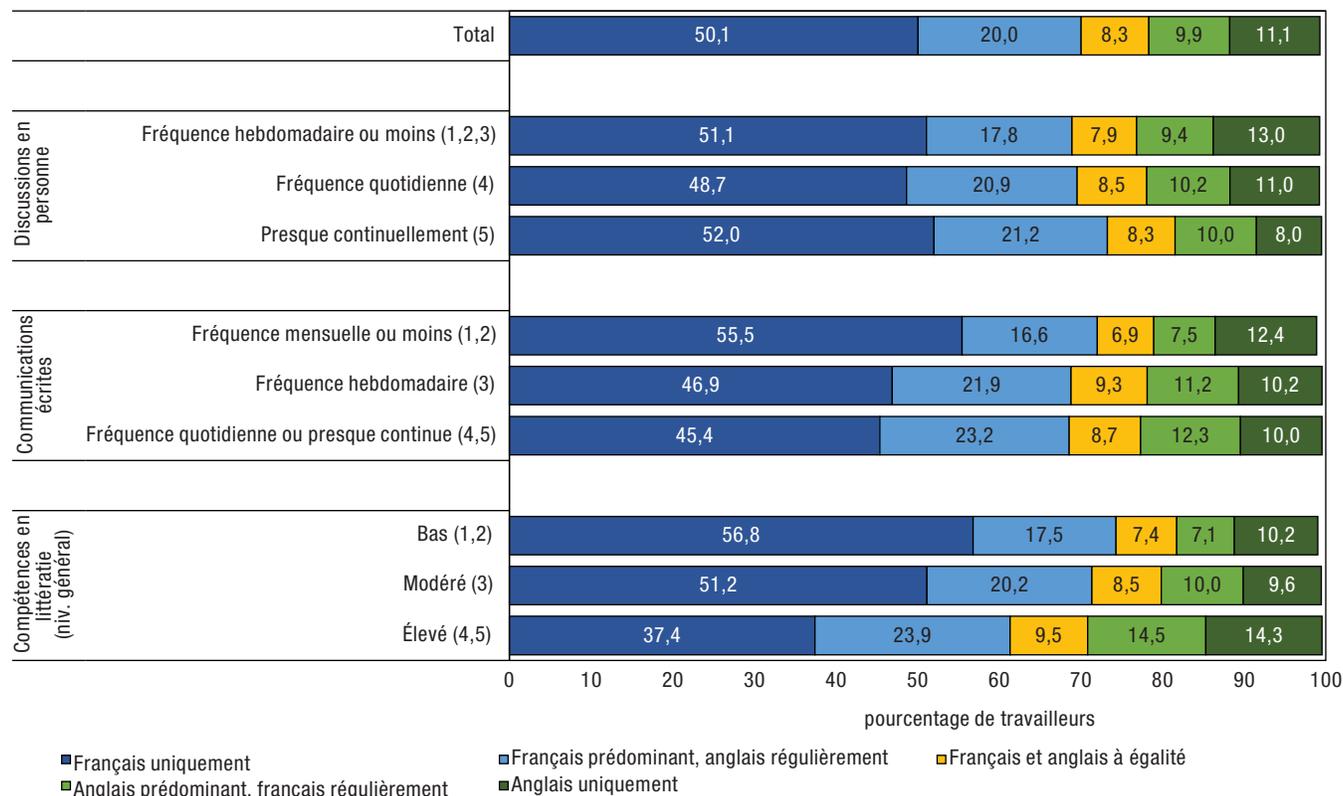
### 4.1.1 RMR de Montréal

En 2021, dans la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal, 70,1 % des travailleurs ont déclaré le français comme langue principale au travail (c'est-à-dire que c'était la langue qu'ils déclaraient utiliser le plus souvent au travail, excluant les cas où ils déclaraient aussi utiliser l'anglais à égalité le plus souvent), alors que 21,0 % utilisaient principalement l'anglais et 8,3 % utilisaient le français et l'anglais à égalité. Le bilinguisme au travail était fréquent : 38,2 % des travailleurs utilisaient à la fois le français et l'anglais sur une base régulière au travail. Au total, 88,4 % des travailleurs utilisaient le français sur une base régulière, comparativement à 49,5 % pour l'anglais.

L'utilisation des langues variait selon les activités, les contextes ou les compétences associés à la profession exercée. Ainsi, dans la RMR de Montréal, parmi les travailleurs ayant une profession exigeant un niveau général de compétences en littératie élevé, une plus grande proportion utilisait l'anglais au travail : 62,3 % utilisaient l'anglais sur une base régulière et 28,7 % de façon principale, comparativement à 42,5 % et 17,3 %, respectivement, parmi les professions exigeant un niveau bas de compétences en littératie (graphique 7). Le bilinguisme français-anglais était aussi plus élevé au sein des professions exigeant un niveau élevé de compétences en littératie, 47,9 % des travailleurs dans ces professions utilisant une combinaison d'anglais et de français sur une base régulière au travail.

#### Graphique 7

**Utilisation du français et de l'anglais au travail selon la fréquence de certains contextes de travail et le niveau général de compétences en littératie exigés par la profession exercée, RMR de Montréal, 2021**



Sources : Système d'information sur les professions et les compétences (SIPeC) et Recensement de 2021.

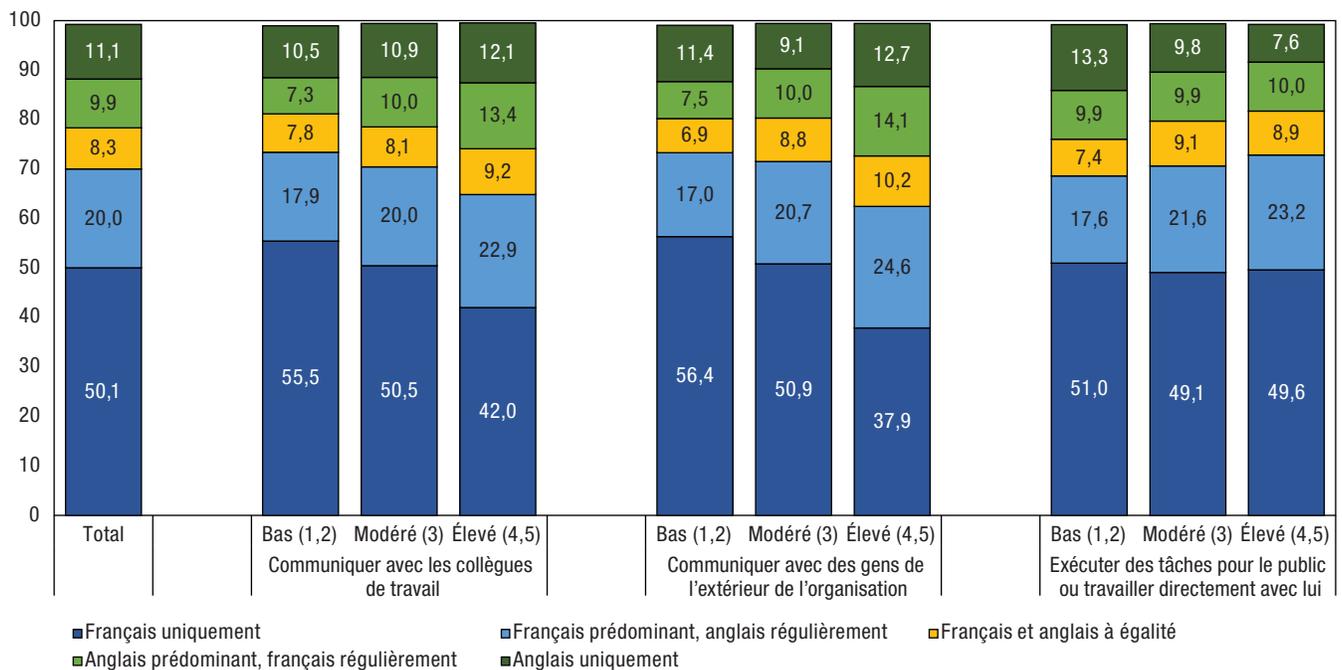
Les personnes exerçant une profession exigeant des communications écrites peu fréquentes (sur une base mensuelle ou moindre) utilisaient plus souvent le français comme langue principale au travail (72,0 %) et moins souvent une combinaison de français et d'anglais sur une base régulière (31,0 %). En ce qui concerne la fréquence des discussions en personne, les travailleurs exerçant une profession exigeant de telles discussions sur une base quotidienne ou presque continue utilisaient plus souvent le français comme langue principale (73,3 %) et moins souvent l'anglais (8,0 %).

Considérer le type de communications permet de fournir des éléments de compréhension supplémentaires (graphique 8). Dans la RMR de Montréal en 2021, le fait d'exercer une profession nécessitant un niveau élevé de communications avec des collègues de travail ou avec des gens de l'extérieur de l'organisation était associé à une plus forte tendance à l'utilisation de l'anglais comme langue principale ainsi qu'à une plus forte tendance au bilinguisme français-anglais. Par exemple, 25,4 % des personnes exerçant une profession associée à un niveau élevé de communications avec des collègues de travail utilisaient principalement l'anglais au travail, comparativement à 17,8 % de celles exerçant une profession associée à un niveau bas de communications avec des collègues.

### Graphique 8

#### Utilisation du français et de l'anglais au travail selon le niveau de certaines activités de travail exigé par la profession exercée, RMR de Montréal, 2021

pourcentage de travailleurs



Sources : Système d'information sur les professions et les compétences (SIPeC) et Recensement de 2021.

Les professions associées à des niveaux plus élevés de travail direct avec le public comprenaient des proportions plus grandes de personnes utilisant le français au travail, que ce soit comme langue principale ou simplement sur une base régulière. Ainsi, parmi les travailleurs de la RMR de Montréal exerçant une profession associée à un niveau élevé de travail avec le public, 91,7 % utilisaient le français sur une base au moins régulière, alors que cette proportion était de 85,9 % parmi ceux exerçant une profession associée à un niveau bas.

En somme, l'utilisation de l'anglais au travail dans la RMR de Montréal tendait à concerner une plus faible proportion de travailleurs au sein des professions nécessitant moins de contacts avec le public ou de discussions en personne, mais à l'inverse une plus grande proportion de travailleurs au sein des professions exigeant plus de communications écrites et de communications avec des collègues ou des gens de l'extérieur de l'organisation, ou encore exigeant des compétences plus élevées en littératie.

Les résultats concernant les activités de travail (graphique 8) peuvent être difficiles à interpréter. À première vue, il semble y avoir une contradiction entre les résultats concernant le fait de travailler directement avec le public (moins d'utilisation de l'anglais parmi les niveaux élevés) et ceux concernant les communications avec des gens de l'extérieur de l'organisation (plus d'utilisation de l'anglais parmi les niveaux élevés). Les résultats s'expliquent en partie par le fait que par « gens de l'extérieur de l'organisation », on inclut le public en général, mais aussi d'autres types de clients, le gouvernement, ou d'autres partenaires externes, qui sont susceptibles de situer en dehors de la région de Montréal. À ce sujet, il est intéressant de faire une comparaison avec la situation observée dans la RMR de Québec, où le poids démographique de la population de langue anglaise est nettement plus faible (voir encadré).

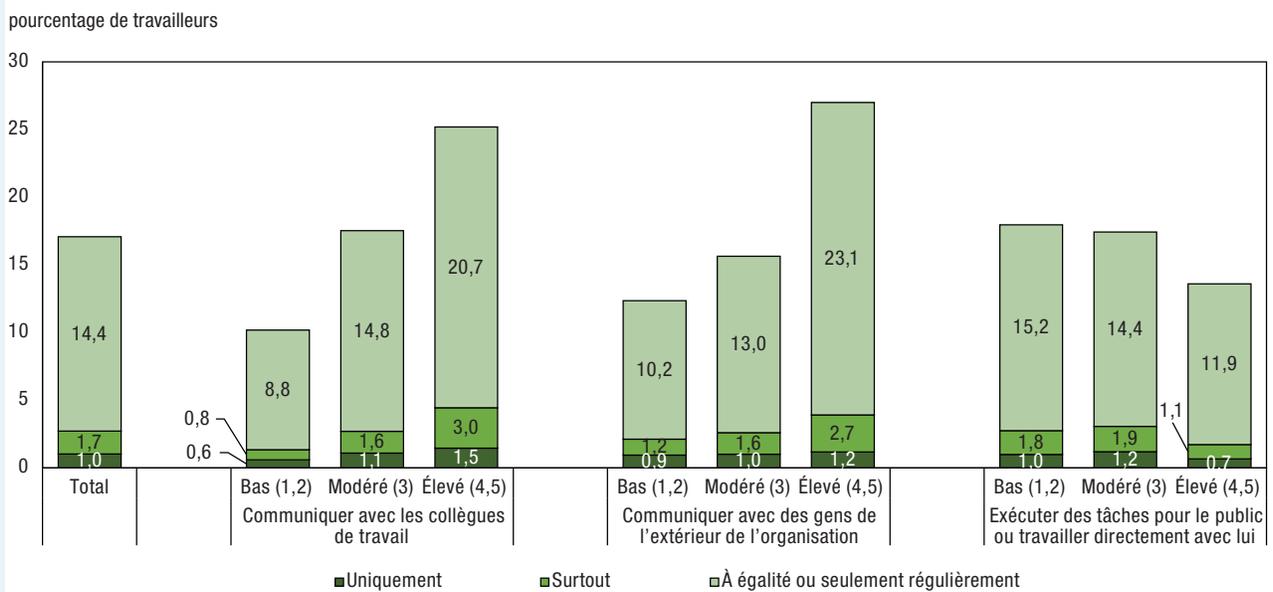
## RMR de Québec

Dans la RMR de Québec en 2021, 17,1 % des travailleurs utilisaient l'anglais sur une base régulière au travail et 2,7 % l'utilisaient de façon principale.

Les travailleurs de la RMR de Québec qui exerçaient des professions nécessitant des niveaux élevés de communication avec des collègues et avec des gens de l'extérieur de l'organisation étaient plus susceptibles d'utiliser l'anglais au travail, que ce soit comme langue principale ou plus largement sur une base régulière (graphique 9). Les contrastes selon les niveaux de communication étaient plus marqués que dans la RMR de Montréal. Ainsi, parmi les travailleurs de la RMR de Québec qui exerçaient une profession associée à un niveau élevé de communications avec des collègues, 25,2 % utilisaient l'anglais régulièrement et 4,5 % l'utilisaient principalement, alors que ces proportions étaient respectivement de 10,2 % et 1,4 % au sein des professions associées à un niveau bas de communications.

Par ailleurs, de façon similaire à ce que l'on observait dans la région de Montréal, l'usage de l'anglais était moins fréquent parmi les personnes exerçant une profession associée à un niveau élevé d'exécution de tâches pour le public.

**Graphique 9**  
Utilisation de l'anglais au travail selon le niveau de certaines activités de travail exigé par la profession exercée, RMR de Québec, 2021



Sources : Système d'information sur les professions et les compétences (SIPeC) et Recensement de 2021.

Parmi les travailleurs de la RMR de Québec, seulement 1,2 % parlaient anglais le plus souvent à la maison, cette proportion variant peu en fonction du niveau de communication avec des collègues (elle était de 1,4 % parmi les professions ayant un niveau élevé de communications avec des collègues). Ainsi, il est peu probable que l'usage plus important de l'anglais parmi les professions nécessitant un niveau plus élevé de communications avec des collègues s'explique par la composition de la main-d'œuvre dans ces professions. Une hypothèse serait que les personnes appartenant à ces professions soient plus susceptibles d'avoir des contacts avec des clients ou partenaires situés hors de la région.

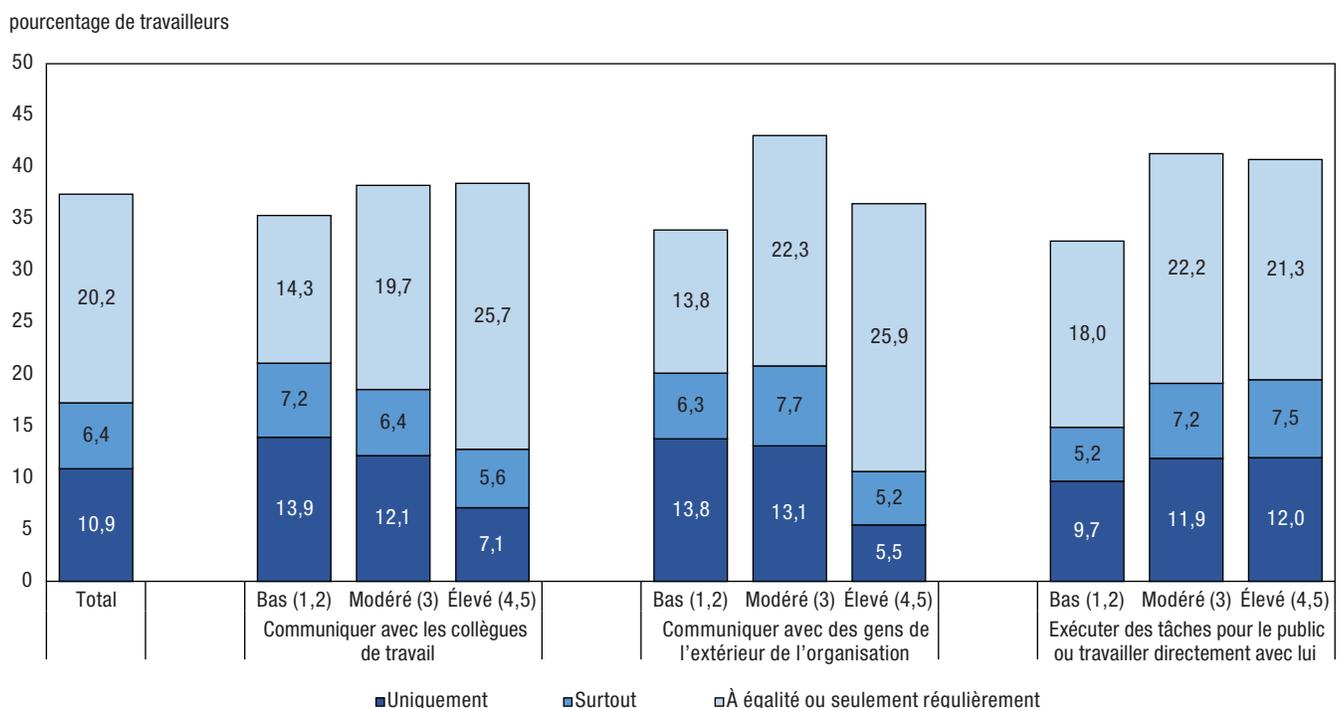
Par ailleurs, ces résultats donnent l'occasion de souligner que les associations constatées entre les descripteurs des caractéristiques langagières des professions et les langues utilisées au travail ne doivent pas être interprétées trop rapidement comme des rapports de cause à effet, en particulier dans un contexte où ces différents descripteurs tendent à être corrélés entre eux. Ainsi, le fait que l'utilisation de l'anglais soit plus fréquente au Québec au sein des professions nécessitant des niveaux élevés de communications avec des collègues ne signifie pas que c'est dans le cadre de ces communications entre collègues que l'anglais est utilisé.

#### 4.1.2 RMR d'Ottawa–Gatineau

En 2021, dans la région métropolitaine de recensement d'Ottawa–Gatineau, 77,8 % des travailleurs utilisaient principalement l'anglais au travail et 17,3 % principalement le français. Il y avait 26,5 % des travailleurs qui utilisaient à la fois le français et l'anglais sur une base régulière (graphique 10).

L'usage principal du français était généralement moins fréquent parmi les personnes exerçant des professions associées à des niveaux plus élevés de communication avec des collègues ou avec des gens de l'extérieur de l'organisation. Ainsi, 12,8 % des personnes exerçant une profession associée à un niveau élevé de communications avec des collègues de travail utilisaient principalement le français au travail, comparativement à 21,1 % de celles exerçant une profession associée à un niveau bas de communications.

**Graphique 10**  
**Utilisation du français au travail selon le niveau de certaines activités de travail exigé par la profession exercée, RMR d'Ottawa-Gatineau, 2021**



Sources : Système d'information sur les professions et les compétences (SIPeC) et Recensement de 2021.

Par ailleurs, l'usage principal du français était plus élevé parmi les personnes exerçant une profession qui exige des niveaux modéré ou élevé de travail avec le public, comparativement à celles ayant une profession associée à un bas niveau de travail avec le public.

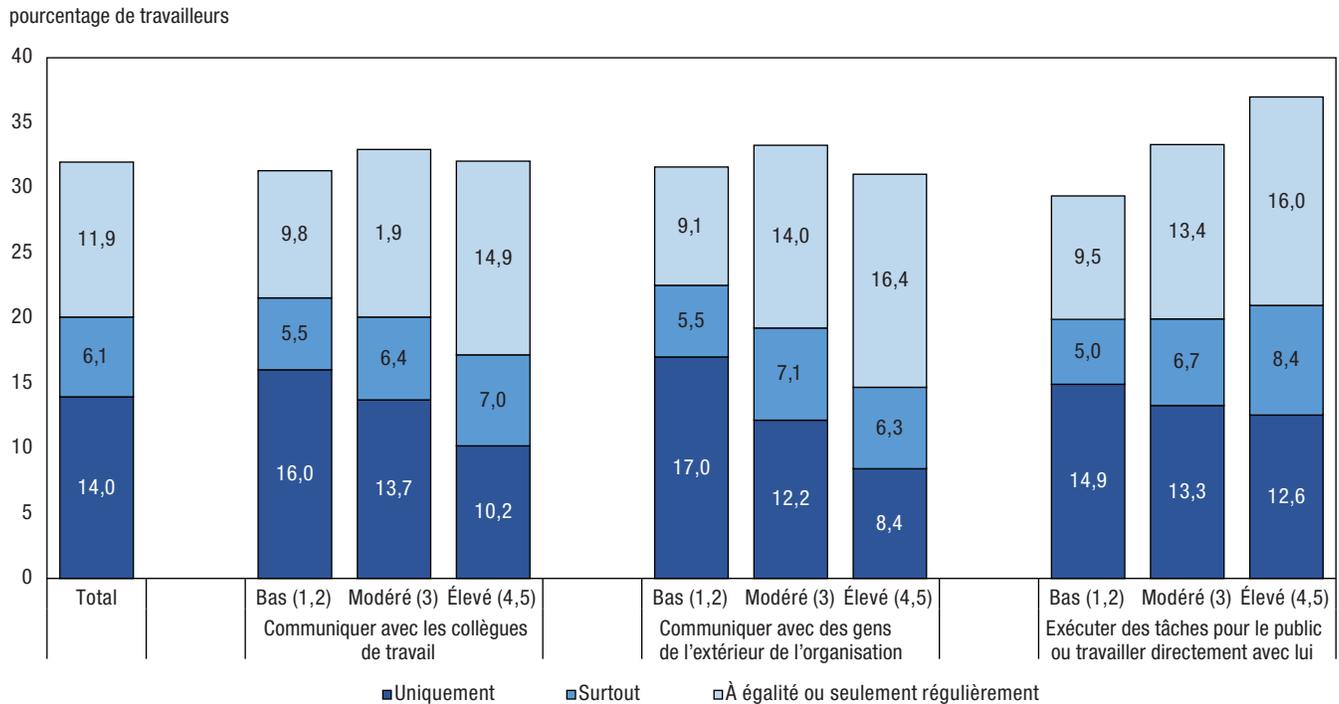
### 4.1.3 Nouveau-Brunswick

Au Nouveau-Brunswick, en 2021, 20,1 % des travailleurs utilisaient principalement le français au travail et un total de 32,0 % l'utilisaient sur une base régulière. Le bilinguisme français-anglais au travail était fréquent, 18,0 % des travailleurs utilisant une combinaison de français et d'anglais sur une base régulière au travail.

La proportion de travailleurs utilisant principalement le français au travail au Nouveau-Brunswick était plus faible chez les personnes ayant une profession qui nécessitait un niveau élevé de communications avec des collègues ou avec des gens de l'extérieur de l'organisation (graphique 11). La proportion de travailleurs utilisant le français sur une base au moins régulière variait peu en fonction des niveaux de communication avec des collègues ou des gens de l'extérieur de l'organisation.

Le fait d'exercer une profession exigeant un niveau élevé de travail direct avec le public n'était pas associé à une variation dans l'usage du français comme langue principale au travail. Toutefois, l'utilisation régulière, mais secondaire du français était plus fréquente parmi les professions associées à un niveau élevé d'exécution de tâches pour le public. Au total, 37,0 % des travailleurs dans une profession associée à un niveau élevé de travail avec le public utilisaient le français sur une base au moins régulière, comparativement à 29,4 % des travailleurs exerçant une profession associée à un niveau bas.

**Graphique 11**  
**Utilisation du français au travail selon le niveau de certaines activités de travail exigé par la profession exercée, Nouveau-Brunswick, 2021**



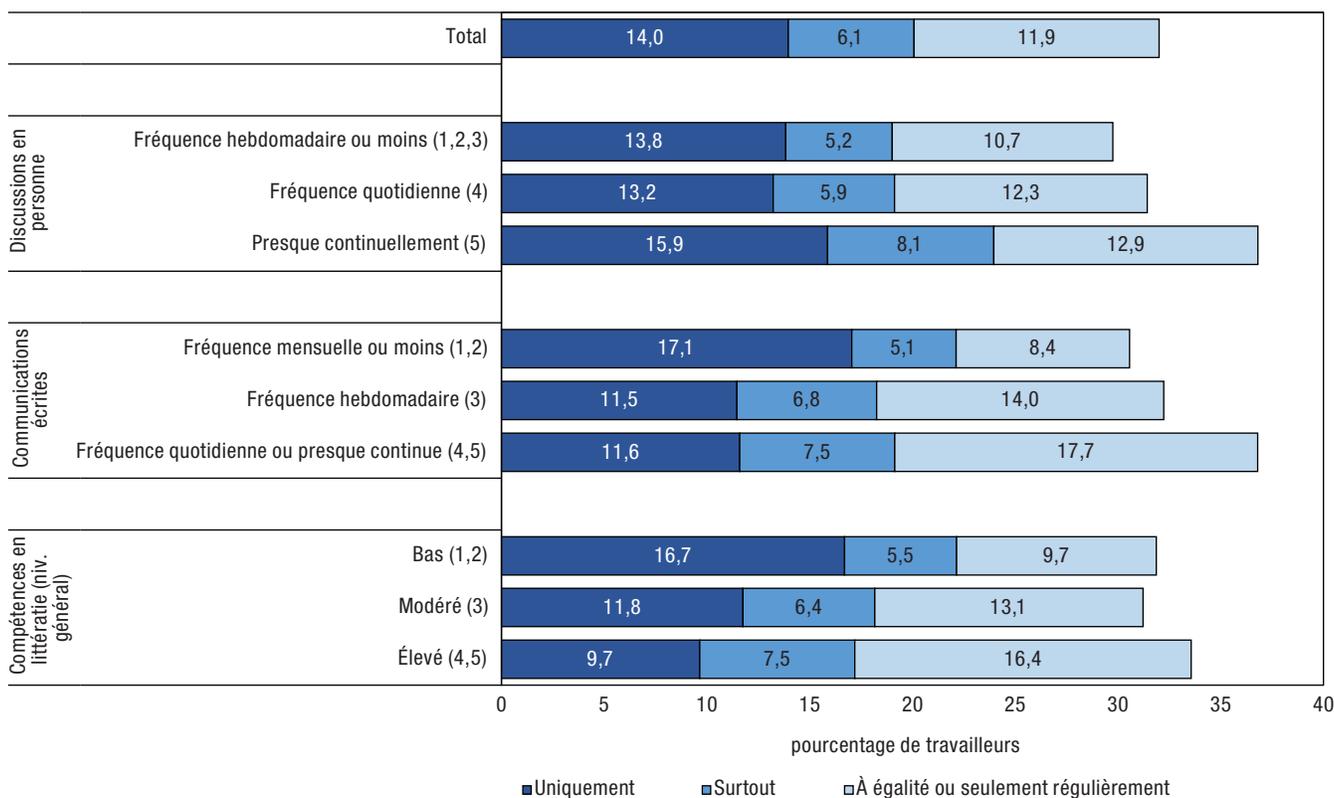
Sources : Système d'information sur les professions et les compétences (SIPeC) et Recensement de 2021.

En ce qui concerne les contextes de travail, le français était la langue de travail principale de 24,0 % des travailleurs exerçant une profession associée à une fréquence presque continue de discussions en personne, comparativement à environ 19 % parmi les autres travailleurs dont la fréquence de discussions en personne était quotidienne ou hebdomadaire ou moins (graphique 12).

À l'inverse, l'usage principal du français était plus fréquent (22,1 %) au sein des professions exigeant les communications écrites les moins fréquentes (sur une base mensuelle ou moindre). Toutefois, les professions associées à une fréquence quotidienne de communications écrites étaient celles où l'usage d'une combinaison de français et d'anglais sur une base régulière était le plus fréquent (25,2 %).

### Graphique 12

#### Utilisation du français au travail selon la fréquence de certains contextes de travail et le niveau général de compétences en littératie exigés par la profession exercée, Nouveau-Brunswick, 2021



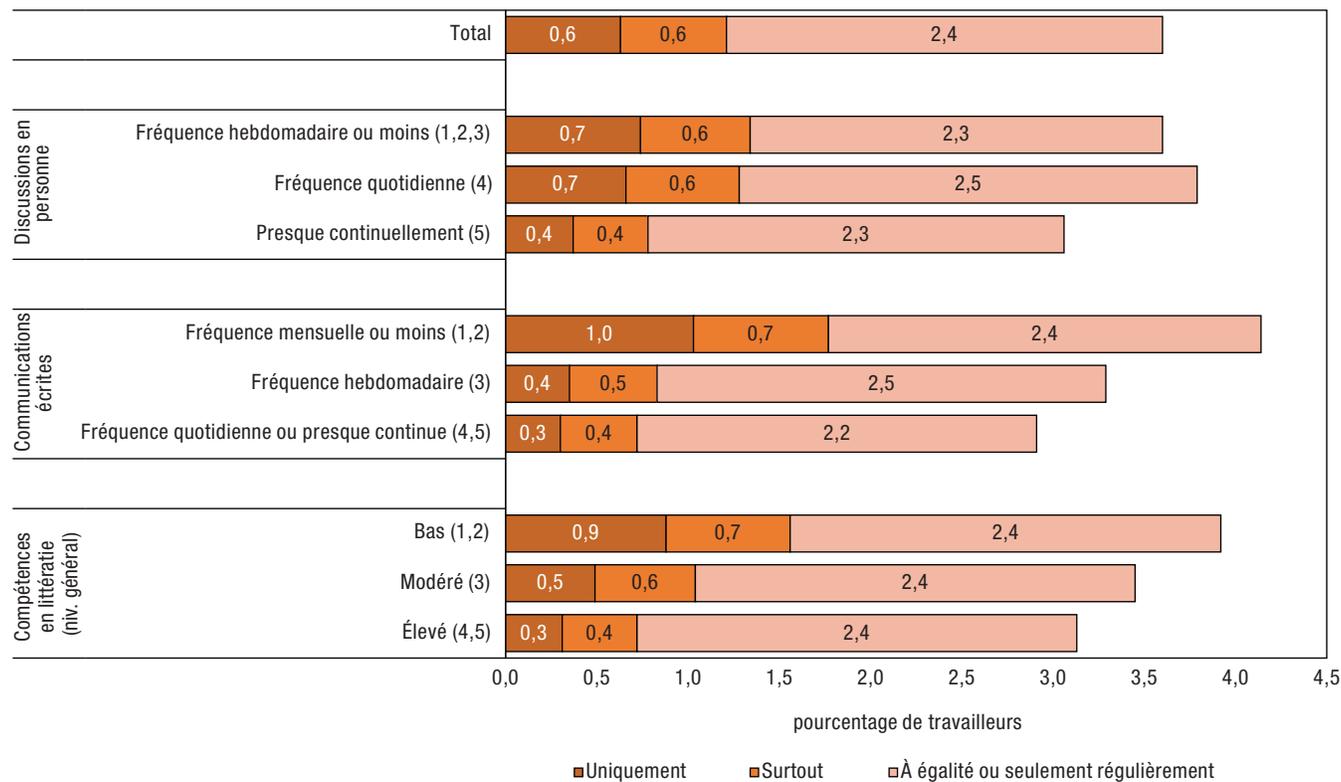
Sources : Système d'information sur les professions et les compétences (SIPeC) et Recensement de 2021.

## 4.2 Les langues non officielles

Au Canada, en 2021, 3,6 % des travailleurs utilisaient régulièrement une langue non officielle (c'est-à-dire autre que le français ou l'anglais) et non autochtone au travail.

L'usage de ces langues, et en particulier leur usage principal ou exclusif, était plus fréquent chez les travailleurs qui exerçaient des professions exigeant un bas niveau de compétences en littératie, ou encore des professions nécessitant des discussions en personne ou des communications écrites à une faible fréquence (graphique 13).

**Graphique 13**  
**Utilisation d'une langue non officielle et non autochtone selon la fréquence de certains contextes de travail et le niveau général de compétences en littératie exigés par la profession exercée, Canada, 2021**



Sources : Système d'information sur les professions et les compétences (SIPeC) et Recensement de 2021.

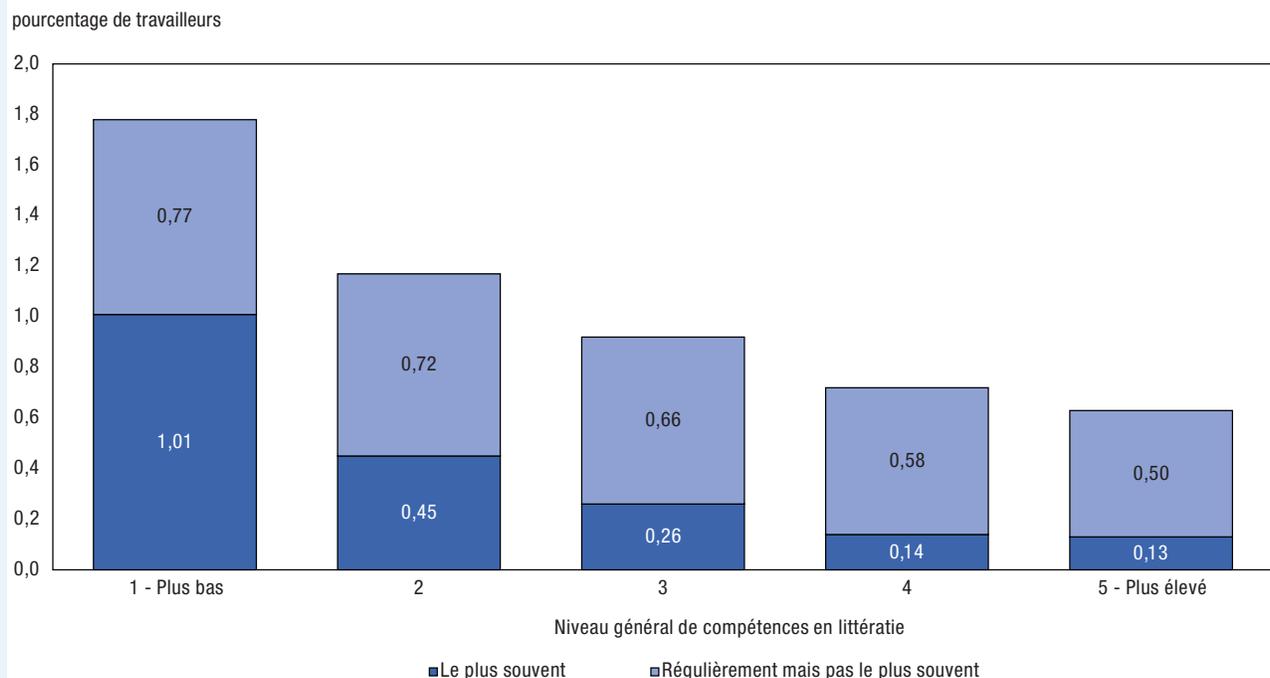
Ces constats donnent à penser que ces langues sont plus utilisées dans des contextes de travail où le recours au langage est moins central dans l'exécution des tâches. Cela peut être attribuable au fait que les tâches de nature langagière ou communicationnelle tendent par la force des choses à nécessiter l'usage des langues plus largement connues au Canada, telles que le français ou l'anglais. Cela peut aussi être attribuable au fait que les travailleurs qui ne connaissent pas ou qui connaissent mal le français ou l'anglais tendent à être limités à des emplois exigeant des compétences en littératie moins élevées. En effet, parmi les travailleurs qui disaient ne connaître ni le français ni l'anglais suffisamment pour soutenir une conversation (qui représentaient 0,7 % des travailleurs au Canada en 2021), 51,3 % exerçaient une profession exigeant un niveau général de compétences en littératie très bas et 4,4 % un niveau élevé ou très élevé, alors que c'était le cas de respectivement 19,3 % et 22,9 % parmi les autres travailleurs.

## Déclarer utiliser au travail une langue que l'on ne connaît pas suffisamment pour soutenir une conversation

Dans le cadre du recensement, un certain nombre de personnes ont déclaré utiliser des langues au travail qui ne correspondaient pas aux langues qu'elles déclaraient connaître assez bien pour soutenir une conversation. Ainsi, 1,1 % de l'ensemble des travailleurs disaient utiliser l'une des langues officielles (le français ou l'anglais) sur une base régulière au travail tout en déclarant ne pas être en mesure de soutenir une conversation dans cette langue, et 0,4 % disaient que cette langue était celle qu'ils utilisaient le plus souvent au travail (incluant à égalité avec une autre langue).

Ces proportions étaient plus importantes chez les travailleurs qui exerçaient une profession exigeant un niveau de compétences en littératie plus bas (graphique 14). En effet, parmi l'ensemble des travailleurs exerçant une profession exigeant le niveau le plus bas de compétences en littératie, 1,8 % disaient utiliser régulièrement au travail une langue officielle qu'ils déclaraient par ailleurs ne pas connaître suffisamment pour soutenir une conversation, comparativement à 0,6 % parmi ceux exerçant une profession associée au niveau le plus élevé. Les cas où les personnes déclaraient utiliser une langue officielle le plus souvent, sans avoir déclaré la connaître suffisamment pour soutenir une conversation, étaient plus rares parmi les professions exigeant des compétences en littératie plus élevées.<sup>14</sup>

**Graphique 14**  
Proportion des travailleurs qui déclaraient utiliser le français ou l'anglais au travail tout en déclarant ne pas être en mesure de soutenir une conversation dans cette langue, selon le niveau général de compétences en littératie associé à leur profession, Canada, 2021



Ainsi, ces cas à première vue contradictoires pourraient s'expliquer en partie par le fait que ces personnes exercent des professions exigeant un niveau de maîtrise des langues moins élevé, ce qui leur permet d'avoir pour langue de travail une langue qu'elles ne connaissent pas suffisamment pour soutenir une conversation.

14. En 2021, 74 % des personnes déclarant utiliser le plus souvent une langue au travail qu'elles déclaraient ne pas connaître suffisamment pour soutenir une conversation exerçaient des professions exigeant des niveaux de compétences en littératie bas ou très bas.

## 5. Synthèse et discussion des résultats

### 5.1 Une série de descripteurs

On a présenté et discuté d'une quinzaine de descripteurs différents issus du SIPeC qui peuvent servir à caractériser les aspects langagiers des professions.

Les descripteurs relatifs aux activités de travail — communiquer avec les collègues de travail, communiquer avec des gens de l'extérieur de l'organisation, et exécuter des tâches pour le public ou travailler directement avec lui — permettent de rendre compte de façon plutôt concise du niveau de certains grands types d'activités communicationnelles associées aux professions. Ils présentent l'avantage de différencier assez nettement les professions et de fournir des indicateurs généraux à caractère synthétique. Toutefois, ces descripteurs se rapportent à des caractéristiques générales des professions, offrant peu d'information sur des pratiques langagières et des situations d'interaction spécifiques.

Les descripteurs qui concernent les contextes de travail permettent de rendre compte de la fréquence et de l'importance de certaines tâches et situations communicationnelles plus spécifiques : discussions en personne, communications écrites, parler en public, utilisation du téléphone, traiter avec des clients de l'externe, etc. Ces descripteurs sont souvent moins différenciants (dans plusieurs cas, les travailleurs tendent à se concentrer dans une ou deux catégories), mais présentent l'avantage de permettre de saisir certaines caractéristiques langagières spécifiques des professions.

Les descripteurs concernant les compétences — compréhension orale, expression orale, compréhension de lecture, et rédaction — sont fortement corrélés entre eux, et peuvent ainsi être résumés en un indice général. Ces descripteurs sont par ailleurs étroitement liés aux catégories FEER (formation, étude, expérience et responsabilités) (voir annexe 2), et par extension aux niveaux de qualification (surtout scolaire) des professions. Plutôt qu'une intensité d'usage du langage, ils rendent surtout compte d'une complexité associée à ces usages, se rapprochant ainsi du concept de littératie.

Les différents descripteurs des caractéristiques langagières associées aux professions considérés ici tendent à être corrélés entre eux. Toutefois, cette corrélation n'est pas complète, si bien qu'une certaine multidimensionnalité des caractéristiques langagières du travail doit être considérée.

Des analyses futures, mobilisant par exemple des méthodes factorielles ou des méthodes de classification automatique, pourraient être menées pour identifier certaines grandes dimensions auxquelles on pourrait réduire les renseignements fournis par les différents descripteurs, ou encore pour développer une classification générale regroupant les professions en fonction de leurs caractéristiques langagières.<sup>15</sup> De telles analyses gagneraient à s'appuyer sur une réflexion théorique à propos des dimensions langagières du travail (cadre conceptuel, typologie, etc.).<sup>16</sup>

### 5.2 Des variations selon les caractéristiques des travailleurs

De manière générale — avec toutefois certaines nuances —, le niveau, la fréquence et l'importance des aspects langagiers ou communicationnels du travail tendent à être plus élevés au sein des professions exigeant un haut niveau de qualification (catégories FEER plus élevées) et chez les travailleurs plus scolarisés. Ces résultats sont cohérents avec ceux d'un ensemble de travaux de recherche portant sur la littératie. Ces derniers montrent que la littératie varie en fonction du niveau de scolarité et que, par la suite, un niveau plus élevé de littératie est associé à des effets positifs quant au marché du travail, tant en ce qui a trait à l'emploi qu'aux revenus.<sup>17</sup>

On note par ailleurs des variations selon le genre. Par exemple, les femmes sont plus susceptibles d'exercer une profession exigeant un niveau élevé d'exécution de tâches pour le public ou encore des discussions en personne et des communications écrites plus fréquentes.

15. Des analyses factorielles exploratoires suggèrent que, bien que les différents descripteurs liés aux caractéristiques langagières des professions tendent à être fortement corrélés entre eux, il semble possible d'en faire tout de même ressortir une structure multidimensionnelle.

16. Voir Vidal-Suñé et Alarcón (2021) pour des efforts faits en ce sens.

17. Voir par exemple Green et Riddell (2001).

Les résidents non permanents se distinguent assez nettement des autres travailleurs par une plus forte concentration dans des professions associées à des niveaux plus bas de compétences requises en littératie ainsi que d'activités ayant un aspect langagier. Toutefois, on note globalement assez peu de différences entre les non-immigrants et les immigrants (c'est-à-dire les personnes ayant obtenu un permis de résidence permanente au courant de leur vie), à tout le moins à un niveau agrégé. Ce résultat peut paraître surprenant compte tenu des différences en matière de scolarité entre ces deux populations<sup>18</sup> et du lien que l'on a pu constater par ailleurs entre la scolarité et les caractéristiques langagières des professions occupées. Divers travaux ont montré que l'insertion professionnelle des immigrants, et notamment leur accès à un emploi correspondant à leur niveau de scolarité, variait en fonction de leur niveau de maîtrise des langues locales.<sup>19</sup> Les rapports entre les compétences linguistiques, les caractéristiques langagières des professions et les trajectoires professionnelles des immigrants mériteraient d'être approfondis.

On peut poser comme hypothèse qu'il existe des formes d'interaction entre les langues de travail et les autres caractéristiques langagières du travail. Considérons le cas d'une personne immigrante, récemment arrivée au Canada, dont le français ou l'anglais serait une langue seconde. Sa capacité à s'insérer en emploi dépendra (entre autres choses) de la correspondance entre ses compétences linguistiques (niveau de maîtrise du français ou de l'anglais, mais aussi diverses autres formes de littératie) et les exigences linguistiques variables propres à différentes catégories de postes. Au-delà de l'accès à l'emploi, les apprentissages subséquents en langue seconde que la personne pourra faire dans le cadre de son travail dépendront aussi des caractéristiques langagières du poste qu'elle occupe. Par exemple, la personne aura davantage l'occasion d'acquérir de l'expérience dans sa langue seconde si elle est en constante interaction avec des collègues ou des clients, que si elle occupe un emploi pour lequel il n'y a pas ou peu d'interactions avec d'autres. Autrement dit, on pourrait poser comme hypothèse que les caractéristiques langagières des postes comptent d'abord en ce qui a trait à l'accès à l'emploi, mais qu'elles pourraient aussi éventuellement avoir un effet d'entraînement sur les trajectoires linguistiques et professionnelles subséquentes des travailleurs.

### 5.3 Des variations dans les langues utilisées au travail

L'analyse exploratoire des rapports entre les différents descripteurs des caractéristiques langagières des professions et les langues utilisées au travail a permis de faire ressortir certaines tendances.

Dans la RMR de Montréal, l'utilisation de l'anglais au travail concernait une proportion moindre de travailleurs parmi les professions nécessitant moins de contacts avec le public ou de discussions en personne, mais à l'inverse une plus grande proportion de travailleurs parmi les professions nécessitant plus de communications écrites, plus de communications avec des collègues ou des gens de l'extérieur de l'organisation, et des compétences plus élevées en littératie.

Dans la RMR d'Ottawa–Gatineau, l'utilisation principale du français au travail était moins fréquente au sein des professions exigeant des niveaux élevés de communication avec des collègues ou des gens de l'extérieur de l'organisation. À l'inverse, elle tendait à être plus fréquente au sein des professions nécessitant un niveau modéré ou élevé de travail direct avec le public.

Au Nouveau-Brunswick, une plus grande proportion de travailleurs utilisait principalement le français au sein des professions nécessitant des discussions en personne très fréquentes, mais aussi à l'inverse au sein des professions exigeant des communications écrites moins fréquentes et un niveau plus bas de communications avec des gens de l'extérieur de l'organisation. L'utilisation principale du français variait peu en fonction du fait de devoir travailler directement avec le public, mais l'utilisation secondaire du français par des personnes travaillant principalement en anglais était plus fréquente au sein des professions ayant un niveau plus élevé de travail avec le public.

De manière générale, dans les diverses régions examinées, le fait d'exécuter des tâches pour le public ou de travailler directement avec lui était associé à plus de bilinguisme au travail, c'est-à-dire à l'usage plus fréquent d'une combinaison de français et d'anglais. Par ailleurs, dans chacun des cas, l'utilisation principale du français

18. En 2021 au Canada, 47,5 % des travailleurs immigrants détenaient un baccalauréat ou un diplôme universitaire de cycle supérieur, comparativement à 27,8 % des travailleurs non immigrants.

19. Voir par exemple Xu et Hou (2023), Cornelissen et Turcotte (2020) et Bélanger et Vézina (2016).

était moins fréquente (et l'utilisation principale de l'anglais plus fréquente) au sein des professions exigeant des compétences en littératie plus élevées ou des niveaux élevés de communications avec des collègues ou des gens de l'extérieur de l'organisation. Ces professions tendent aussi à exiger un plus haut niveau de qualification et à être exercées par des personnes ayant atteint des niveaux de scolarité plus élevés.

Quant aux langues autres que le français et l'anglais, elles tendent à être plus utilisées parmi les professions associées à des niveaux plus bas de compétences requises en littératie ainsi que d'activités ayant un aspect langagier. Inversement, l'anglais et le français tendent ainsi à prédominer davantage au sein des professions associées à des niveaux d'activités et de compétences en littératie plus élevés.

Les renseignements sur les caractéristiques langagières des professions permettent par ailleurs de mieux contextualiser et de comprendre certains résultats relatifs aux langues de travail. Par exemple, on constate que les personnes utilisant une langue au travail qu'elles ne déclaraient pas connaître suffisamment pour soutenir une conversation étaient plus concentrées au sein des professions exigeant des niveaux plus bas de compétences en littératie.

Faute d'autres analyses, ces différents constats ne doivent pas être interprétés trop rapidement comme indiquant un rapport de cause à effet entre les caractéristiques langagières des professions et les langues utilisées au travail. D'abord, d'autres facteurs peuvent entrer en ligne de compte, comme des variations dans les caractéristiques linguistiques des travailleurs exerçant différentes professions (connaissance des langues, préférence pour une langue ou une autre, etc.) ou encore la tendance à la concentration des professions dans des secteurs d'industrie particuliers.<sup>20</sup> Les interactions entre les caractéristiques linguistiques des travailleurs, les dynamiques linguistiques propres à différents secteurs d'industrie et les caractéristiques langagières des professions mériteraient d'être approfondies.

Par ailleurs, dans la mesure où plusieurs des descripteurs relatifs aux caractéristiques langagières du travail sont corrélés entre eux, il peut être difficile d'identifier lesquels sont effectivement liés aux langues de travail. Par exemple, le fait que l'utilisation de l'anglais soit plus fréquente à Montréal parmi les professions nécessitant des niveaux élevés de communication avec des collègues ne signifie pas que c'est dans le cadre de ces communications entre collègues que l'anglais est utilisé. Comme mentionné plus haut, un travail de réduction des renseignements fournis par le SIPeC à certaines grandes dimensions permettrait de mieux cadrer l'interprétation des données et d'éviter certaines erreurs.

Somme toute, malgré leurs limites, les données du SIPeC offrent des renseignements ayant le potentiel d'améliorer notre compréhension des dynamiques linguistiques au travail.

---

20. On sait que l'utilisation des langues varie notamment selon les caractéristiques linguistiques des travailleurs et les secteurs d'industrie. Voir Houle, Corbeil et Charron (2012).

## Annexe 1 Corrélations entre les descripteurs de compétences en littératie

**Tableau 5**

**Matrice de corrélation entre les descripteurs de compétences en littératie du SIPeC**

	Compréhension orale	Expression orale	Compréhension de lecture	Rédaction	Niveau général de compétences en littératie
Compréhension orale	1,000	0,929	0,901	0,884	0,956
Expression orale	0,929	1,000	0,897	0,882	0,951
Compréhension de lecture	0,901	0,897	1,000	0,887	0,935
Rédaction	0,884	0,882	0,887	1,000	0,919
Niveau général de compétences en littératie	0,956	0,951	0,935	0,919	1,000

**Note** : Les coefficients de corrélation sont mesurés au niveau des professions, et non des travailleurs individuels.

**Source** : Adapté du Système d'information sur les professions et les compétences (SIPeC).

## Annexe 2 Les rapports entre les descripteurs du SIPeC et les catégories FEER de la CNP

Depuis la version de 2021 de la Classification nationale des professions (CNP), les différentes professions peuvent être regroupées par catégorie de formation, études, expérience et responsabilités (FEER). « Les six catégories FEER correspondent à la Formation, aux Études, à l'Expérience et aux Responsabilités requises pour les professions. Une catégorie FEER est définie par le nombre d'années et le type d'études et de formation nécessaires pour accéder à une profession et en exercer les fonctions. Elle tient également compte de l'expérience requise et de la complexité des responsabilités liées au travail. Chaque catégorie FEER reflète les voies d'emploi généralement acceptées dans une profession. »<sup>21</sup> Les catégories de FEER remplacent les « niveaux de compétence » des versions précédentes de la CNP. Elles sont en grande partie liées au niveau de scolarité requis pour exercer une profession.

Les catégories FEER sont parfois fortement corrélées aux descripteurs du SIPeC relatifs aux caractéristiques langagières des professions (tableau 6). C'est tout particulièrement le cas pour les descripteurs concernant les compétences en littératie habituellement requises pour exercer une profession. Le niveau de communication avec des collègues de travail est aussi fortement corrélé avec les catégories FEER.

**Tableau 6**  
**Corrélation entre les catégories FEER et certains descripteurs des caractéristiques langagières des professions du SIPeC**

Descripteur	Coefficient de corrélation
<b>Compétences</b>	
Niveau général de compétences en littératie	0,827
Expression orale	0,822
Compréhension orale	0,819
Rédaction	0,810
Compréhension de lecture	0,809
<b>Activités de travail</b>	
Communiquer avec les collègues de travail	0,802
Communiquer avec des gens de l'extérieur de l'organisation	0,658
Exécuter des tâches pour le public ou travailler directement avec lui	0,298
<b>Contextes de travail</b>	
Utilisation de messagerie électronique (fréquence)	0,682
Coordonner ou diriger d'autres personnes (importance)	0,628
Communications écrites (fréquence)	0,586
Utilisation du téléphone (fréquence)	0,574
Parler en public (fréquence)	0,445
Traiter avec des clients de l'externe (importance)	0,393
Discussions en personne (fréquence)	0,354
Travail en équipe ou en groupe (fréquence)	0,320
Être en contact avec d'autres personnes (fréquence)	0,207

**Note** : Une corrélation positive indique que les valeurs plus élevées pour un descripteur du SIPeC (ex. un niveau plus élevé de communication avec les collègues de travail) tendent à être associées aux catégories FEER exigeant habituellement plus de formation, études, expérience ou responsabilités (ex. professions de gestion ou de niveau professionnel).

**Source** : Adapté du Système d'information sur les professions et les compétences (SIPeC).

À l'inverse, certains descripteurs ne sont que faiblement corrélés avec les catégories FEER : exécuter des tâches pour le public ou travailler directement avec lui, être en contact avec d'autres personnes, ou encore travailler en équipe ou en groupe. Cela dit, tous les descripteurs entretiennent une corrélation positive avec les catégories FEER.

21. Tiré de [Introduction à la Classification nationale des professions \(CNP\) 2021 version 1.0](#), qui fournit aussi plus de détails sur chacune des catégories FEER.

## Bibliographie

Alarcón, Amado Alarcón (2021). « The language division of labour across occupations: an introduction », *International Journal of the Sociology of Language*, 270:1-17.

Bélanger, Alain et Samuel Vézina (2016). « L'impact de la connaissance des langues officielles, du niveau de littératie et du pays d'origine sur le risque de surqualification au travail des immigrants canadiens », *Cahiers québécois de démographie*, 45(2):145-166.

Boutet, Josiane (2001). « La part langagière du travail : bilan et évolution », *Langage et société*, 98(4):17-42.

Cornelissen, Louis et Martin Turcotte (2020). « [La persistance de la surqualification en emploi des immigrants et non-immigrants](#) », *Regards sur la société canadienne*, Statistique Canada.

Cornelissen, Louis (2022). « [Parlant de travail : les langues de travail au Canada](#) », *Recensement en bref*, Statistique Canada.

Demers, Marc-André (2020). *Enquête sur les exigences linguistiques auprès des entreprises, des municipalités et des arrondissements de Montréal. Rapport descriptif*, Institut de la statistique du Québec.

Green, David A. et W. Craig Riddell (2001). « Literacy, Numeracy and Labour Market Outcomes in Canada », *International Adult Literacy Survey*, Statistics Canada.

Houle, René, Jean-Pierre Corbeil et Mathieu Charron (2012). *Les langues de travail au Québec en 2006*, Office québécois de la langue française.

McAll, Christopher (1992). « Langues et silence : les travailleurs immigrés au Québec et la sociologie du langage », *Sociologie et sociétés*, 24(2):117-130.

Statistique Canada (2024). « [Plus de 1 établissement du secteur privé sur 6 exigeant le bilinguisme prévoit des difficultés à recruter du personnel bilingue](#) », *Le Quotidien*, Statistique Canada.

Vidal-Suñé, Antoni et Amado Alarcón Alarcón (2021). *Ocupaciones y lenguaje. Indicadores y análisis de competencias lingüísticas en el ámbito laboral*, Publicacions de la Universitat Rovira i Virgili.

Vine, Bernadette (dir.) (2018). *The Routledge Handbook of Language in the Workplace*, Routledge.

Xu, Li et Feng Hou (2023). « [Maîtrise des langues officielles et résultats des immigrants sur le marché du travail : données probantes obtenues à l'aide de mesures multidimensionnelles des compétences linguistiques fondées sur des tests](#) », *Rapports économiques et sociaux*, Statistique Canada.